

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

MAI 2024



« Face aux immenses défis du climat, de l'innovation et du progrès technologique, du financement de notre économie, de la démographie, des compétences et de l'inclusion, de la place de la France et de l'Europe dans une compétition internationale exacerbée, face au délire normatif qui complique et parfois menace notre existence, oui, nous serons une voix puissante et respectée ! »



À mesure que les entreprises s'affirment comme la solution aux défis que nous traversons, leur image positive se consolide et les attentes qu'ont nos concitoyens à leur égard continuent de croître. Il est donc plus que jamais impératif pour le MEDEF, première organisation patronale de France, de se montrer à la hauteur, d'être pleinement mobilisé pour garantir à nos entreprises adhérentes (plus de 200 000) les conditions de leur réussite.

Derrière ce qui pourrait sembler être un exercice imposé réside une conviction forte qui guide mon action à la présidence du MEDEF. Cette conviction – partagée avec mon prédécesseur Geoffroy Roux de Bézieux, qui n'a pas ménagé son énergie durant les cinq années passées et dont ce bilan 2023 est aussi le sien –, c'est celle que la réussite économique, sociale et environnementale de la France dépend de celle de ses entreprises. En d'autres termes, qu'il ne pourra y avoir de France puissante, à même de répondre aux défis qui s'amoncellent, sans entreprises prospères.

Guidés par cette boussole, nous n'avons eu de cesse, tout au long de l'année, de travailler à réunir les conditions de leur contribution à l'intérêt général au travers d'une croissance responsable. Les prérequis en sont la visibilité, synonyme de projection, la compétitivité dans un contexte de concurrence et de tensions internationales accrues, sans oublier l'indispensable simplification du contexte normatif dans lequel elles exercent.

Face à ces aspirations profondes et légitimes des entrepreneurs de France, nous n'avons pas ménagé notre énergie. Nous avons répondu présent en défendant la nécessité de la poursuite de la politique de l'offre et en nous opposant à tous les signaux contradictoires qui venaient brouiller le signal. Je pense au report de la suppression totale de la CVAE, à l'écêtement des allègements de charges sur les salaires de 2,5 à 3,5 SMIC, à l'ombre de l'augmentation du versement mobilité, déjà engagée en Île-de-France, ou encore, plus récemment, au projet de mise en place d'un Compte épargne temps universel (CETU) auquel le MEDEF s'est fermement opposé, et continuera à s'opposer.

Cette année a également été l'occasion d'incarner concrètement le MEDEF d'affirmation que je souhaite faire vivre avec vous. Un MEDEF militant, qui occupe pleinement le débat d'idées en ne se laissant confisquer aucun sujet. Non pas par intellectualisme, mais bien parce que nous sommes légitimes à faire entendre nos analyses et nos convictions, et parce que nos entreprises adhérentes attendent de nous une doctrine aiguisée sur tous les sujets qui comptent pour elles.

Le MEDEF a également été présent en amont et tout au long des grandes échéances institutionnelles qui comptent pour nos entreprises. Les élections européennes, avec notre tour de France à la rencontre de milliers d'entrepreneurs, les propositions que nous avons formulées et à la lumière desquelles nous avons auditionné les têtes de liste, en sont un exemple concret.

Patrick Martin,
président du Mouvement des entreprises de France

SOMMAIRE

AGIR POUR
NOS ADHÉRENTS
P.9

AGIR POUR
LE DIALOGUE SOCIAL
P.25

AGIR POUR
UNE CROISSANCE RESPONSABLE
P.33

AGIR POUR
L'INNOVATION ET LE NUMÉRIQUE
P.45

AGIR POUR
**PORTER LA VOIX DES ENTREPRISES
FRANÇAISES AU CŒUR DE
L'EUROPE**
P.51

AGIR POUR
**L'ENTREPRENEURIAT, L'ÉGALITÉ
ET L'INCLUSION EN ENTREPRISE**
P.61

INDEX
P.74

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS



Patrick Martin,
président

VICE-PRÉSIDENTS ET PORTE-PAROLE



Bruno Arcadipane,
vice-président,
en charge des adhérents



Paola Fabiani,
vice-présidente,
en charge de l'entrepreneuriat et
porte-parole



Sophie L'Hélias,
vice-présidente,
en charge de
la prospective et
des idées



Fabrice Le Saché,
vice-président,
en charge de l'Europe



Samuel Tual,
vice-président et trésorier



Bastien Brunis,
porte-parole

MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF



Bruno Arcadipane,
vice-président
du MEDEF



Maya Atig,
directrice générale
de la Fédération
bancaire française
(FBF)



Jacques Creyssel,
administrateur
de la Fédération
du commerce et
de la distribution (FCD)



Audrey Derveloy,
présidente de
la Fédération française
des industries de santé
(FEFIS)



Laurent Giovachini,
président de
la Fédération SYNTEC



Alain Grizaud,
président de
la Fédération nationale
des travaux publics
(FNTP)



Hervé Kermarrec,
président du
Mouvement des
entreprises de France
Bretagne



Florence Lustman,
présidente
de France Assureurs



Olivier Salleron,
président de
la Fédération française
du bâtiment (FFB)



Éric Trappier,
président de l'Union des
industries et métiers de
la métallurgie (UIMM)

PERSONNALITÉS INVITÉES DU BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF



Gilles Lafon,
président des Professionnels de
l'intérim, services et métiers de l'emploi
(Prism'emploi)



Fabrice Le Saché,
vice-président,
du MEDEF



Hubert Mongon,
coprésident de la commission
Dynamiques du marché du
travail et de l'emploi



Alexandre Saubot,
président
de France Industrie



Damien Verdier,
président du Groupement des profes-
sions de services (GPS)

01

AGIR POUR
NOS ADHÉRENTS



BRUNO ARCADIPANE, VICE-PRÉSIDENT DU MEDEF EN CHARGE DES ADHÉRENTS



Le MEDEF représente un réseau de 100 fédérations et 119 organisations territoriales. Nous sommes implantés sur tous les territoires et représentons l'ensemble des métiers. C'est ce qui fait notre force. Cet ancrage territorial et cette diversité sectorielle sont une singularité propre au MEDEF.

Notre présence sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins nous permet d'avoir une connaissance précise des spécificités de chacun. Le MEDEF accorde une attention particu-

lière aux territoires ruraux qui font face à de nombreuses problématiques — notamment économiques — que nous tâchons quotidiennement de résoudre.

Le MEDEF représente via ses fédérations adhérentes plus de 200 000 entreprises, de la TPE au groupe international en passant par l'entreprise de taille intermédiaire. Cette variété nous permet d'avoir un spectre d'intervention très large.

Grâce à nos adhérents, le militantisme patronal se renforce chaque jour !

SAMUEL TUAL, VICE-PRÉSIDENT DU MEDEF ET TRÉSORIER



Le MEDEF d'affirmation que porte Patrick Martin à la présidence du MEDEF est un MEDEF plus que jamais au service de ses 200 000 entreprises adhérentes.

Un MEDEF doté d'une offre de service toujours plus précise et efficace à destination de ses adhérents.

Un MEDEF militant et prospectif qui s'exprime sur tous les sujets d'intérêt pour les entreprises de France, car il est légitime à le faire.

Un MEDEF qui monte en puissance au niveau européen pour porter haut sa vision et les attentes de ses adhérents.

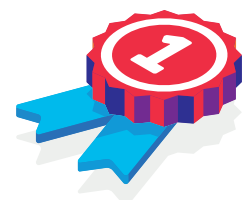
Pour décliner opérationnellement ce MEDEF d'affirmation, notre organisation pourra compter sur une gestion rigoureuse de son budget. Des dépenses de fonctionnement encadrées et un fonctionnement interne sous le signe de la sobriété.

Un budget responsable, dont l'équilibre repose en grande partie sur des ressources propres, garantie de notre autonomie et de notre liberté de parole.

Un budget ambitieux, tourné vers l'avenir, nous donnant les moyens d'affirmer notre place de première organisation patronale française.

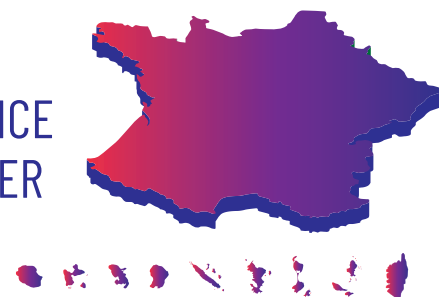
Au service de la réussite des entreprises de France !

LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE



1^{re}
ORGANISATION REPRÉSENTATIVE
DES ENTREPRISES

119 ORGANISATIONS TERRITORIALES EN FRANCE
MÉTROPOLITAINE ET DANS LES OUTRE-MER



100 FÉDÉRATIONS REPRÉSENTANT **400** SYNDICATS PROFESSIONNELS
QUI REGROUPENT L'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

*Jamais une organisation n'aura représenté une telle variété de secteurs
d'activité en France, preuve de la puissance du réseau MEDEF*

SERVICES
 **33**

INDUSTRIE
 **28**

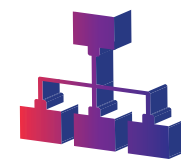
COMMERCE
 **11**

BÂTIMENT &
CONSTRUCTION
 **9**

SANTÉ
 **7**

TRANSPORTS
& LOGISTIQUE
 **7**

ÉNERGIE
 **5**



16 ORGANISATIONS
ASSOCIÉES
ET PARTENAIRES

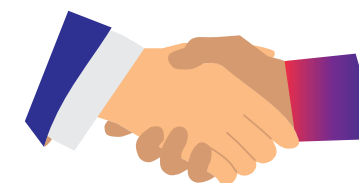


+ de 200 000
ENTREPRISES ADHÉRENTES
DONT UNE MAJORITÉ DE TPE-PME



1 salarié sur 2
travaille dans une entreprise affiliée au réseau MEDEF

15 000
mandats exercés
par des militants engagés
dont **14 000** dans les territoires



LES 100 FÉDÉRATIONS ADHÉRENTES

SERVICES



COMMERCE



INDUSTRIE



BÂTIMENT & CONSTRUCTION



SANTÉ



TRANSPORTS ET LOGISTIQUE



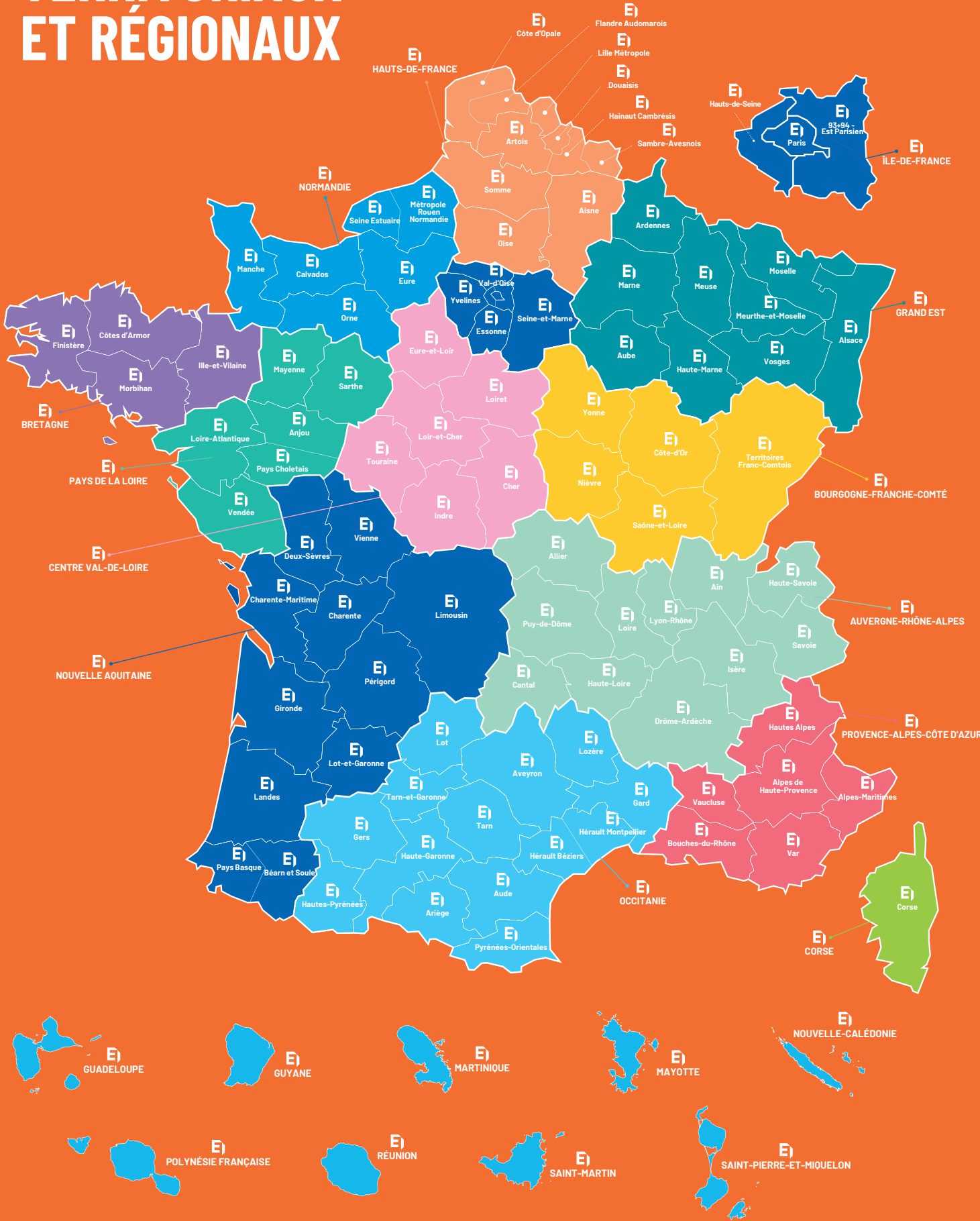
ÉNERGIE



MEMBRES ASSOCIÉS ET MEMBRES PARTENAIRES



LES 119 MEDEF TERRITORIAUX ET RÉGIONAUX



LE COMITÉ OUTRE-MER

Engagement de Patrick Martin lors de son élection à la présidence du MEDEF, **le comité Outre-mer a été pérennisé** afin de traiter de sujets de fonds, spécifiques aux entreprises ultra-marines : fiscalité, transport, autonomie énergétique, économie, etc.

Plusieurs actions ont été menées par le comité Outre-mer en 2023, notamment des déplacements institutionnels :

- le déplacement de la délégation Pacifique du comité à Bruxelles le 28 juin 2023 ;
- le premier comité Outre-mer délocalisé à Mayotte le 3 novembre 2023 et à la Réunion le 7 novembre 2023 ;
- le déplacement du président du MEDEF en Polynésie française du 2 au 5 mai 2023 et en Nouvelle-Calédonie du 9 au 12 mai 2023 ;
- la participation de la coprésidente du comité Outre-mer dans la délégation du président de la République au Brésil le 26 mars 2024 ;
- le déplacement commun en Guyane avec Jean-François Carenco, alors ministre chargé des Outre-mer.

Des échanges ont également eu lieu entre :

- le comité Outre-mer et le ministre délégué en charge des Outre-mer, Philippe Vigier, le mardi 29 août, durant LaREF 2023 ;
- le comité Outre-mer et la ministre déléguée à la Transition énergétique, alors Agnès Pannier-Runacher, le mardi 29 août, durant LaREF 2023.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le MEDEF, par l'intermédiaire de ses MEDEF territoriaux, est présent dans tous les départements et régions d'Outre-mer ainsi que dans toutes les collectivités d'Outre-mer : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon.



LE MEDEF L'A FAIT

Un **groupe de travail Finance et fiscalité** a été lancé le 1^{er} février 2024 par le MEDEF pour traiter plusieurs thématiques : réforme de l'octroi de mer, réforme du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en Outre-mer ou encore la réévaluation du régime d'exonérations de cotisations sociales de charges patronales dit « LODEOM ».



OPÉRATION « DE L'EAU POUR MAYOTTE »

Le MEDEF a été à l'initiative de l'envoi de **1,5 million de litres d'eau potable** aux entreprises de Mayotte lors des restrictions imposées à la population mahoraise depuis le début de la crise de l'eau. Pour le MEDEF, une opération de solidarité devait impérativement voir le jour, dans les meilleurs délais afin de soutenir l'ensemble des salariés du privé.

La puissance et la diversité du réseau d'entreprises du MEDEF ont permis à chaque salarié des entreprises de Mayotte, adhérentes ou non au MEDEF, de bénéficier d'un mois de consommation d'eau potable.

Le MEDEF remercie l'ensemble de ses partenaires producteurs d'eau (Danone et Ogeu), distributeurs transitaires et transporteurs (CMA-CGM) pour cette opération de solidarité patronale.



LES COMMISSIONS DU MEDEF

En juillet 2023, après l'élection de Patrick Martin, les commissions du Mouvement des entreprises de France ont été réorganisées.

Ces **16 commissions, toutes coprésidées par un homme et une femme, sont ancrées dans la réalité économique et sociale du pays. Elles ont pour rôle de faire avancer la réflexion patronale, d'alimenter les pouvoirs publics et le pays avec des contributions régulières.**

La dynamique prospective des travaux du MEDEF se traduit notamment par la création de quatre nouvelles commissions : Énergie, Consommation, Simplification et réforme de la puissance publique et Destination France-Tourisme.

Coprésidence de commissions



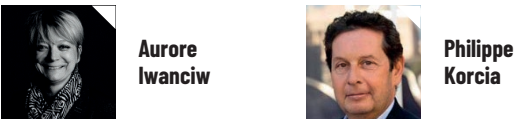
CONSOMMATION



CROISSANCE ET TERRITOIRES



DESTINATION FRANCE-TOURISME



DYNAMIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI



ÉCONOMIE, COMPÉTITIVITÉ ET FINANCE



ÉDUCATION, FORMATION, COMPÉTENCES ET JEUNESSE



ÉNERGIE



ENTREPRENEURIAT



ENTREPRISES DANS LA SOCIÉTÉ ET INCLUSION



EUROPE ET INTERNATIONAL



FISCALITÉ



NUMÉRIQUE ET INNOVATION



PROTECTION SOCIALE



SIMPLIFICATION ET RÉFORME DE LA PUISSANCE PUBLIQUE



SOVERAINETÉ ET SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE



Présidence et coprésidence de comités

ACTEURS DE SANTÉ



CULTURE



DROIT DES SOCIÉTÉS, BOURSIER ET CONFORMITÉ



DROIT ET COMMANDE PUBLIQUE



FINANCE DURABLE ET REPORTING ESG



GOVERNANCE DES ENTREPRISES



LIAISON DÉFENSE (CLD)



LOGISTIQUE ET TRANSPORT DURABLES



SPORT ET PARIS JO 2024



COMITÉ DES MÉTROPOLES



COMITÉ DES OUTRE-MER



COMITÉ DES RÉGIONS



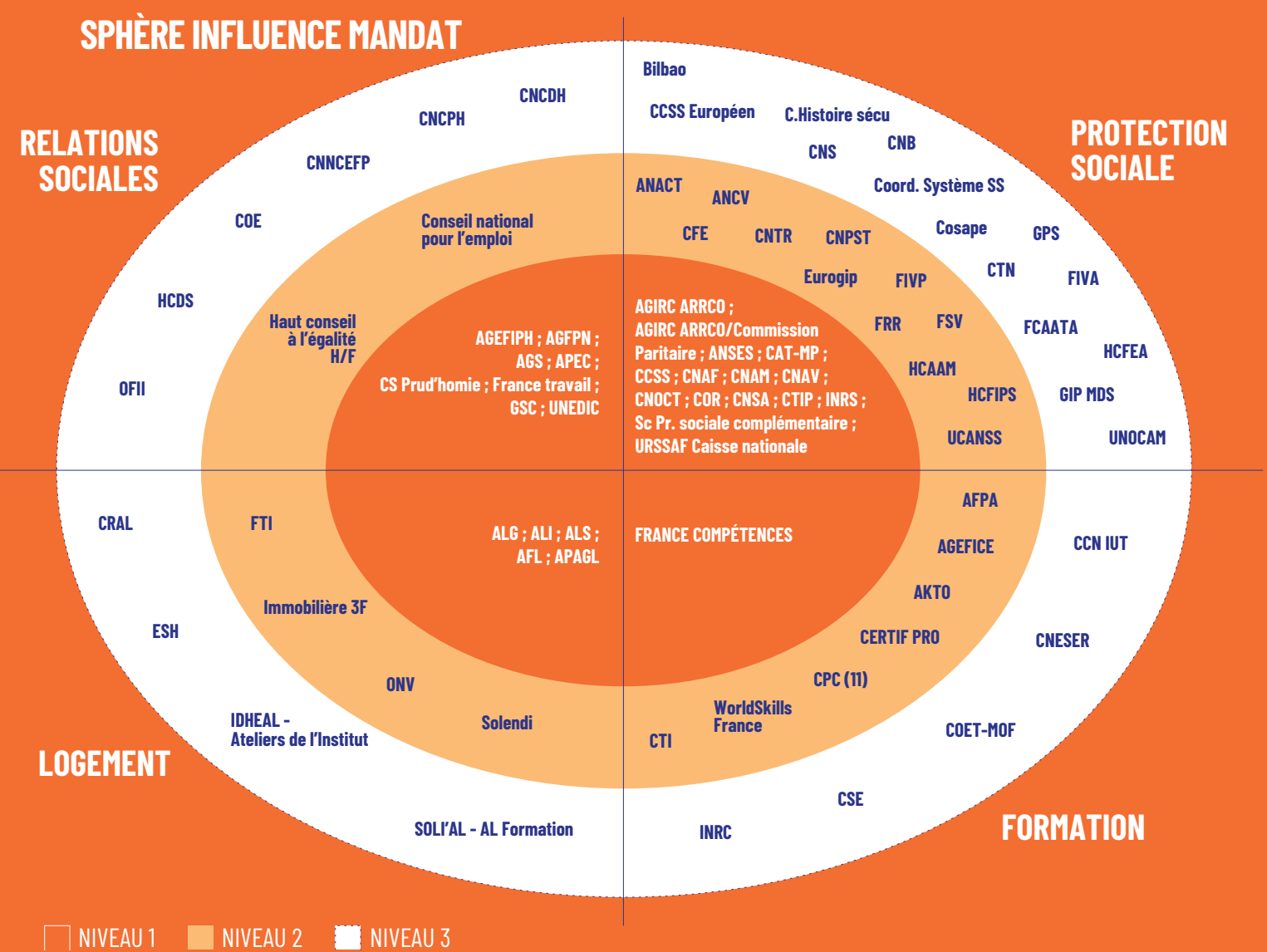
LES MANDATAIRES

Le MEDEF, en tant que première organisation représentative patronale en France, anime un réseau de plus de 15 000 mandataires dont 14 000 dans les territoires, au cœur de la vie économique et sociale du pays. Ces représentants siègent au sein d'organismes administrés par les partenaires sociaux (URSSAF, Autorité française de normalisation, etc.).

Les mandataires sont en permanence accompagnés par la cellule Mandats et conformité du MEDEF pour mieux remplir leurs missions :

- porter la voix du MEDEF et ses arguments ;
- être garants de la bonne gestion de l'organisme au sein duquel siège le mandataire.

Pour ce faire, la cellule Mandats et conformité du MEDEF organise mensuellement des webinaires et déplacements dans les territoires.



Mouvement des Entreprises de France L'Académie **ORGANISME DE FORMATION PLEINEMENT INTÉGRÉ**

L'Académie MEDEF est l'organisme de formation intégré du MEDEF. Elle contribue à la diffusion d'informations stratégiques auprès des MEDEF régionaux, territoriaux et des fédérations.

Elle propose des formations, des sessions de sensibilisation, des podcasts et autres webinaires.

En 2023

98 sessions de sensibilisation

5^e saison de l'Académie

8 formations

56 collaborateurs animateurs

7 545 participants en cumulé



Rencontre avec l'équipe de France masculine de Handball, octobre 2023 | Dîner Proscenium-WorldSkills en présence de Patrick Martin, Thierry Marx, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et Boris Derichebourg, président de Proscenium | Rendez-vous « Grand patron » avec Patrick Pouyanné à LaREF 2023

Proscenium **UN CLUB DESTINÉ AUX DÉCIDEURS**

Créé en 2017, le club Proscenium rassemble près de 300 dirigeants d'ETI et d'entreprises de plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, véritables créateurs de la croissance et de l'emploi de nos territoires. Unique sur le plan national et réservé aux adhérents du MEDEF, ce club de décideurs se réunit tous les mois lors d'événements et de rencontres privilégiés pour échanger avec des personnalités de renom sur l'actualité économique, sociale et politique.

Comex40 **NOUVELLE GÉNÉRATION**

L'incubateur d'idées des jeunes de moins de 40 ans.

Composé d'une nouvelle génération de 45 jeunes chefs d'entreprise, il réfléchit, avec un œil neuf, aux grands enjeux sociétaux de demain.

Présidé par Paola Fabiani depuis 2019, le Comex40 a renouvelé ses instances en avril 2024. Robin Rivaton et Sophie Engster ont été nommés coprésidents.



Paola Fabiani, Patrick Martin Sophie Engster, Robin Rivaton à la troisième édition du « Comex40 fait sa rentrée »

L'ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE DE LA RENTRÉE

Comme chaque année, LaREF a été le rendez-vous incontournable de la rentrée grâce à ses débats et intervenants de qualité.

Placée sous le thème « **Demain ne meurt jamais** », l'édition 2023 a été particulièrement riche, avec **42 débats, keynotes et conversations** répartis sur deux scènes principales et une scène supplémentaire.



LaREF 23 en chiffres

+10 000
participants

630
journalistes
accrédités

38 h
de direct non-stop

+150
intervenants

1840
retombées
presse

228,2 M
d'impressions sur
les réseaux sociaux

83
partenaires

+1500
entreprises
représentées

21
partenaires médias

16
ministres
présents

LaREF et les REF thématiques en 2023

+100 000
visiteurs uniques connectés
sur LaREF.org

+600
journalistes accrédités

+45 h
de live

+300
intervenants de premier plan





02

AGIR POUR
**LE DIALOGUE
SOCIAL**

PROMOUVOIR ET RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL

Fervent défenseur du paritarisme, le MEDEF a toujours promu un **dialogue social respectueux, constructif et exigeant avec toutes les parties prenantes** (organisations syndicales et décideurs publics), clé du progrès collectif. Dans un contexte politique et économique mouvementé (crises environnementale, inflationniste, énergétique, etc.), le **dialogue social** constitue un vecteur d'apaisement des relations au niveau des entreprises, des branches et de l'interprofessionnel.

L'efficacité du paritarisme de gestion : 235 milliards d'euros administrés par les partenaires sociaux.

Le MEDEF a toujours prôné un paritarisme de gestion entre partenaires sociaux, sans interférence extérieure. Ce modèle a démontré son efficacité comme en témoignent les 235 milliards d'euros directement administrés par l'ensemble des partenaires sociaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2022, et à la demande du président du MEDEF, les organisations patronales et syndicales décident chaque année d'un agenda social et économique paritaire : **l'agenda social autonome**. Cela leur permet d'affirmer leur indépendance au regard de l'agenda social piloté par le Gouvernement au titre de l'article L1 du code du travail. En vertu de cet agenda social autonome, les numéros 1 des organisations patronales et syndicales échangent régulièrement pour discuter des enjeux et des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Cet agenda social autonome permet aux partenaires sociaux de mieux anticiper les évolutions du marché du travail et de proposer des mesures adaptées pour **favoriser l'emploi et la croissance responsable**. L'agenda social autonome constitue un cadre essentiel pour la concertation et la co-construction des politiques sociales et économiques en France.

LES NÉGOCIATIONS ET ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS

Plusieurs négociations collectives ont eu lieu en 2023, celles issues de l'agenda autonome des partenaires sociaux et celles engagées en vertu de l'article L.1 du Code du travail.

LE MEDEF L'A FAIT

Sur l'année 2023, **2 accords ont été conclus** au titre de l'agenda social autonome (accord sur la transition écologique et le dialogue social, accord sur la branche AT/MP). La négociation sur la gouvernance des groupes de protection sociale (GPS), engagée en 2023, se poursuit.

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE MAI 2023 RELATIF AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET AUX MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP)

Les partenaires sociaux ont inscrit à l'agenda social autonome la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) pour ouvrir une réflexion sur la mise en place d'un organisme paritaire de gestion de la branche AT/MP.

Cet accord met l'accent sur la **prévention**, réponse privilégiée à la gestion des risques inhérents à toute activité professionnelle au travers d'une augmentation des moyens dédiés et sur la **réparation** en abaissant à 20 % le taux d'incapacité permanente minimum requis pour faire reconnaître l'origine professionnelle d'une maladie hors tableau.

En matière de gouvernance, l'accord prévoit également la mise en place d'un **conseil d'administration paritaire**, composé des seules organisations syndicales de salariés et des seules organisations syndicales d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel.

LE MEDEF L'A FAIT

L'article 39 du projet de loi de financement de la **Sécurité sociale** pour l'année 2024 devrait transposer l'accord sur le volet indemnisation des accidents du travail afin de répondre à un revirement jurisprudentiel de la Cour de cassation particulièrement préoccupant pour les entreprises. Sa rédaction a fait toutefois l'objet d'une contestation de la part des organisations syndicales, considérant qu'il ne retranscrivait pas fidèlement l'accord AT/MP signé par les partenaires sociaux. Cet article a donc été supprimé du PLFSS. Dans le cadre du comité de suivi de l'accord, les partenaires sociaux travaillent à une nouvelle rédaction en vue du prochain PLFSS.

NÉGOCIATIONS SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES D'OCTOBRE 2023 (AGIRC-ARRCO)

La négociation Agirc-Arrco devait fixer le pilotage stratégique quadriennal du régime de retraites complémentaires pour la période 2023-2026. Les partenaires sociaux sont parvenus à un accord permettant :

- une revalorisation des retraites complémentaires de 4,9 % pour les 13 millions de salariés du privé ;
- la suppression du système de malus.

Cela en respectant la règle d'or imposant de disposer à tout moment de 6 mois de réserves pour le régime Agirc-Arrco.

LE MEDEF S'EST OPPOSÉ

Au **prélèvement sur l'Agirc-Arrco** dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2024. Cette ponction souhaitée par le Gouvernement devait servir à combler le déficit du régime général ; le MEDEF s'y est opposé, à la différence d'autres organisations patronales.



PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE DE NOVEMBRE 2023 (UNÉDIC)

Ce protocole d'accord visait à fixer pour les quatre prochaines années les **nouvelles règles d'indemnisation à l'assurance-chômage**. Au terme des négociations, l'accord signé par 3 organisations patronales et 3 organisations syndicales préservait la logique d'incitation au retour à l'emploi et prévoyait une baisse de la cotisation patronale de **0,05 % ainsi qu'une évolution du dispositif de bonus-malus**.

Cependant, considérant que les économies attendues du relèvement de 2 ans de la filière sénior étaient renvoyées à la signature d'un accord sur l'emploi des séniors, le Gouvernement a suspendu l'agrément et a publié un « décret de jointure » applicable jusqu'au 30 juin 2024, dans l'attente des résultats de cette négociation qui s'est achevée le 10 avril 2024.

NÉGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L1 DU CODE DU TRAVAIL (EMPLOI DES SÉNIORS, RECONVERSION ET PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE)

Après des jours et des nuits d'échanges autour de l'emploi des séniors, des reconversions professionnelles et de la prévention de l'usure professionnelle, les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à un accord. Le MEDEF a formulé plusieurs propositions permettant de favoriser une augmentation du taux d'emploi, notamment des séniors, mais il s'est heurté à des demandes syndicales qui se seraient traduites soit par des contraintes supplémentaires, soit par une aggravation des charges publiques.

Poussé par la CFDT et par l'U2P, le MEDEF a en particulier refusé la mise en place d'un compte épargne temps universel (CETU), considérant que ce dispositif aurait des impacts particulièrement négatifs dans les entreprises sur l'organisation du travail, la trésorerie et pouvait constituer un frein à l'embauche des séniors.

Pour le MEDEF, l'allongement de la durée de vie au travail et le défi de soutenabilité de notre régime de retraite obligent à entreprendre une action soutenue en faveur de l'emploi des séniors.

Conséquence de l'échec de cette négociation, le Gouvernement a indiqué que dans ces conditions, la convention d'assurance chômage négociée par les partenaires sociaux en décembre 2023 n'était pas équilibrée sur le plan financier et qu'elle ne serait donc pas agréée (y compris sur la partie baisse de la cotisation patronale). Le Gouvernement est donc fondé à prendre un nouveau décret de carence pour fixer les règles d'indemnisation chômage, qui devrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.



LE MEDEF S'EST OPPOSÉ

À la création d'un **compte épargne temps universel (CETU)**, qui engendrerait plus de charges, de complexités et de risques pour les entreprises, notamment les TPE/PME.



LE MEDEF A SOUTENU...

La création d'un **contrat de valorisation de l'expérience** (« CDI séniors »), pour faciliter l'embauche des chômeurs de plus de 60 ans.

RETRANSCRIPTION DES ANI

Le MEDEF s'est fortement mobilisé pour que l'équilibre des accords nationaux interprofessionnels négociés par les partenaires sociaux soit respecté au moment de leur transposition législative. Ce fut en particulier le cas pour l'accord sur le partage de la valeur signé le 10 février 2023 qui apporte des simplifications des dispositifs de partage de la valeur (intéressement, participation, actionnariat salarié, prime de partage de la valeur) et renforce leur attractivité.

LA CONFÉRENCE SOCIALE D'OCTOBRE 2023

Le MEDEF a été particulièrement impliqué dans le cadre de la conférence sociale du 16 octobre 2023. À ce titre, le MEDEF a notamment rappelé que :

- les **entreprises ont largement répondu présent sur le terrain des revalorisations salariales** (+4,6 % en moyenne contre une augmentation de 4,4 % des prix à la consommation) ;
- les partenaires sociaux ont conclu en février 2023 un **accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur** ;
- la **remise en cause de la politique de l'offre porterait atteinte à la compétitivité** et l'attractivité des entreprises françaises dans le contexte d'une forte concurrence internationale.

Le MEDEF a rappelé ses convictions : c'est sur la croissance, mais aussi l'investissement dans les compétences, que se jouera notre capacité collective à faire face aux grandes transitions écologiques et numériques et à préserver notre modèle social ; le tout en offrant aux salariés la capacité à progresser dans leur carrière mais aussi en termes de rémunération.



+4,6 %
en moyenne de
revalorisation
salariale par
les entreprises

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRANSFRONTALIERS

La France est le pays de l'Union européenne qui compte le plus grand nombre de travailleurs transfrontaliers. Ce chiffre a plus que doublé depuis 20 ans : en 2020, la France comptait 443 825 travailleurs transfrontaliers. Ces flux ont un impact important dans les territoires frontaliers français où ils peuvent représenter jusqu'à un tiers des actifs en emploi. Ils soulèvent des enjeux majeurs en matière de compétences affectant la compétitivité des entreprises frontalières françaises. Le marché du travail des régions frontalières françaises se voit en effet confronté à des difficultés particulières : recrutement et pénuries de main d'œuvre, tarissement de certaines professions, captation des jeunes actifs et des plus diplômés, etc. Pour le MEDEF, il convient de revoir certains mécanismes réglementaires afin de **ne pas encourager la fuite des travailleurs français vers les pays frontaliers** tout en respectant le principe fondamental de la libre circulation des personnes. Pour ce faire, le MEDEF a constitué une mission « Travail transfrontalier » qui a formulé une série de propositions.

En interne, le MEDEF acculture ses adhérents aux évolutions sociales, avec notamment :

- le **café virtuel du pôle social** où, tous les mois, les adhérents sont invités à suivre les dernières actualités sociales ;
- Le **livre blanc « Recettes humaines »** qui présente les recettes mises en œuvre par certaines entreprises pour ouvrir plus encore les portes de l'entreprise aux jeunes.

LE MEDEF INVESTIT DANS LE CHAMP ÉDUCATIF

Pour le MEDEF, la question de la formation professionnelle et des compétences doit être la priorité stratégique des prochaines années, la pénurie de main d'œuvre constituant l'un des principaux problèmes rencontrés par les entreprises.



LE MEDEF L'A FAIT

Pour la première fois, le MEDEF a convié un ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, à son assemblée permanente.

LE MEDEF MOBILISÉ POUR L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Le MEDEF soutient et est très impliqué dans la **réforme du lycée professionnel** et dans l'accueil des **stages de seconde en entreprise**. À cet effet, le MEDEF sensibilise l'ensemble de ses adhérents sur l'impérieuse nécessité d'accueillir les 550 000 lycéens de 2nde générale et technologique dès juin 2024. Un kit d'accueil a été transmis à l'ensemble des MEDEF régionaux, territoriaux et des fédérations professionnelles.

Pour faciliter cette mobilisation, le MEDEF a invité ses adhérents à signer une convention de coopération avec le ministère.

Le MEDEF croit dans les vertus de la coopération entre l'école et les entreprises et fera son possible pour permettre à tous les jeunes, y compris ceux qui n'ont pas forcément la chance de bénéficier du réseau professionnel de leurs parents, de découvrir tous les métiers et les filières vers lesquels ils pourraient s'orienter.

Il est de la responsabilité des entreprises d'accueillir ces jeunes lycéens qui seront demain des salariés.

**BIEN
ACCUEILLIR
UN STAGIAIRE
C'EST AUSSI
VOTRE
AFFAIRE**

GUIDE PRATIQUE

MEDEF.COM

Mouvement
des Entreprises
de France

TÉLÉCHARGEZ
VOTRE GUIDE
PRATIQUE



WORLDSKILLS 2024 NOS JEUNES CHAMPIONS REPRÉSENTERONT LA FRANCE



Du 10 au 15 septembre 2024, Lyon accueillera la 47^e compétition mondiale des métiers WorldSkills. Cet événement sera l'occasion pour notre pays et ses entreprises de promouvoir leur savoir-faire et valoriser l'excellence de la voie professionnelle.

63 champions nationaux vont concourir dans 54 métiers et représenter la France dans la compétition mondiale des métiers WorldSkills Lyon 2024.

Allant de la cybersécurité à la taille de pierre en passant par l'ébénisterie, le contrôle industriel ou encore la robotique mobile, la variété et la diversité des métiers présents en fait une vitrine unique du savoir-faire et de l'excellence à la française.

WorldSkills France met en scène la beauté des métiers, l'excellence des savoir-faire et le talent sans limite.

L'occasion aussi de montrer au monde entier que les métiers constituent un formidable outil d'épanouissement professionnel et personnel, mais aussi un moyen de favoriser le lien social, de transmettre des connaissances et des savoir-faire, tout en générant de la croissance.

Bien plus qu'une compétition, WorldSkills Lyon 2024 est aussi un éventail d'événements qui rassemblent, mobilisent et engagent tous les participants, acteurs et représentants de la formation professionnelle en France et à l'international.



Patrick Martin, Florence Poivey, présidente de WorldSkills France et l'équipe de France des métiers lors de la cérémonie des vœux 2024 du MEDEF au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris / Diner Proscenium-WorldSkills en présence de Patrick Martin, Thierry Marx, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et Boris Derichebourg, président de Proscenium / Finale nationale de la compétition des métiers WorldSkills, septembre 2023



03

AGIR POUR
**UNE CROISSANCE
RESPONSABLE**

SOPHIE L'HÉLIAS, VICE-PRÉSIDENTE DU MEDEF EN CHARGE DE LA PROSPECTIVE ET DES IDÉES



Le MEDEF contribue depuis toujours au débat d'idées – les REF en sont une formidable illustration. La nouvelle vice-présidence prospective et des idées voulue par Patrick Martin nous permettra d'y contribuer encore davantage.

La diversité de nos entreprises adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire est une véritable mine d'idées. Elles nous offrent un regard unique pour comprendre

l'impact des défis et des grands enjeux auxquels elles doivent faire face qu'il s'agisse de transitions écologique et numérique, de mutations de l'entreprise, ou d'autres nouveaux défis économiques et sociétaux.

Ensemble, nous engagerons des travaux de réflexion et prendrons des initiatives pour que la voix du MEDEF et des entreprises de France soit plus que jamais entendue !

Pour le MEDEF, il est **impératif pour le pays de générer de la croissance car elle seule permettra la création d'emplois et les gains de pouvoir d'achat légitimement attendus par les Français**. En outre, sans croissance, nous ne pourrions pas financer les innovations et investissements indispensables à notre souveraineté et nécessairement la décarbonation.

Réconcilier croissance et climat est primordial. C'est ce qu'a rappelé Patrick Martin aux côtés de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : « L'écologie ne peut pas aller sans l'économie et la croissance. »



LE MEDEF L'A FAIT



Le 6 mars 2024, le MEDEF et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont signé une charte : « Le dialogue entre les entreprises et l'action publique : un levier incontournable de la transition écologique. »

4 OBJECTIFS SONT RECHERCHÉS

- ▼ **Valoriser** le rôle des entreprises grâce à des politiques publiques lisibles, accessibles, partagées et efficaces.
- ▼ **Accompagner** le changement de modèle économique vers une croissance responsable.
- ▼ **Entraîner** la société dans un mode de vie et de consommation plus durables.
- ▼ **Relayer** les enjeux environnementaux auprès des dirigeants et salariés.

SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET LA POLITIQUE DE L'OFFRE

55 492
défaillances
d'entreprises
en 2023

En 2023, la fin du « quoi qu'il en coûte », associée à un environnement économique moins favorable a conduit à plus d'exigences et d'attentes vis-à-vis des entreprises, tant en matière fiscale qu'environnementale. Dans le même temps, les défaillances d'entreprises ont été en forte hausse et ont même atteint un record depuis 2019, avec 55 492 procédures ouvertes en 2023.

L'amélioration de la compétitivité des entreprises et de la productivité de l'économie française est une priorité du MEDEF qui œuvre continuellement en défendant auprès des pouvoirs publics le maintien de la politique de l'offre.

Alors que la situation économique se dégrade et que le Gouvernement envisage des économies budgétaires, Patrick Martin n'a cessé de rappeler que **la remise en cause des aides aux entreprises nuirait considérablement à l'attractivité et à la compétitivité des entreprises**, à un moment où l'Europe risque un décrochage massif par rapport aux États-Unis.



LE MEDEF L'A FAIT

Patrick Martin a alerté sur le **risque de décrochage** de l'économie européenne dans un courrier envoyé à l'ensemble des parlementaires, députés et sénateurs.

MAINTENIR LES ALLÈGEMENTS DE COTISATIONS PATRONALES POUR LES SALAIRES COMPRIS ENTRE 2,5 ET 3,5 SMIC

Dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 (PLFSS), le MEDEF a défendu le maintien des allègements de cotisations patronales pour les salaires compris entre 2,5 et 3,5 SMIC, puissant levier de création d'emplois et de compétitivité pour les entreprises. Si ce travail de mobilisation a permis de préserver ces allègements, le MEDEF regrette toutefois l'adoption d'une mesure de rabot de ces allègements qui se traduit en 2024 par un impact sur le coût du travail à hauteur de 600 millions d'euros pour les entreprises. Si ce travail de mobilisation a permis de préserver ces allègements.



LE MEDEF S'EST OPPOSÉ :

▼ **au report de la suppression de la CVAE à 2027 au lieu de 2024.** Le MEDEF est fermement opposé à ce nouvel étalement de la suppression de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; une décision qui porte directement atteinte à l'investissement des entreprises. Cette position a notamment été rappelée lors de l'examen du PLF 2023 ;

▼ **aux conséquences de l'arrêt de la Cour de cassation sur les congés payés** qui prévoyait que tout arrêt pour raison de santé devait ouvrir des droits à des congés payés, conformément à la directive européenne de 2003. Le MEDEF a évalué entre 2,5 et 3 milliards d'euros le coût de cette transposition pour les entreprises. Le travail d'influence du MEDEF a porté ses fruits avec l'adoption d'une loi qui limite à 4 semaines par an l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt maladie, introduit un droit au report des congés payés plafonné à 15 mois ainsi qu'un délai de 2 ans pour que les salariés puissent faire valoir leurs droits ;

▼ **au relèvement du plafond du versement mobilité** de 2,95 à 3,2 % en Île-de-France ; une décision estimée à 400 millions d'euros par an pour les entreprises franciliennes.

PROMOUVOIR LES RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES FRANÇAISES

En 2023, le déficit commercial de la France atteignait la somme astronomique de **99,6 milliards d'euros**. Cette situation n'est plus tenable ni pour les entreprises, ni pour les Français.

C'est en ce sens que le MEDEF s'est toujours exprimé en faveur des accords commerciaux internationaux avantageux pour la France. Afin de dynamiser les exportations françaises et donc notre commerce international, le MEDEF a entre autres soutenu l'**Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA)**. Le président du MEDEF, Patrick Martin, était notamment en déplacement au Canada en avril 2024 aux côtés du Premier ministre. Cet accord est bénéfique pour l'économie française, en témoignent les exportations françaises vers le Canada : **+1 milliard d'euros d'exportation entre 2017 et 2023** (passant de 3,2 milliards d'euros en 2017 à 4,2 milliards d'euros). Une prise de position d'ailleurs saluée par les ministres canadiens rencontrés lors de ce voyage officiel.

Le MEDEF soutient également le traité de libre-échange avec les pays d'Amérique du Sud (accord UE-Mercosur), bien que des ajustements soient encore nécessaires à sa mise en place, notamment sur les clauses miroirs.



FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES

SIMPLIFIER, SIMPLIFIER, SIMPLIFIER

Pour le MEDEF, **il est impératif de simplifier l'environnement normatif des entreprises** et de développer une véritable culture de l'évaluation et du recours aux études d'impact. Il en va de la capacité de nos entreprises à se développer, investir, recruter, s'ouvrir à l'international.

La simplification est au cœur de l'action du MEDEF. L'excès de réglementation et la complexité administrative ont pour effet principal de mettre les entreprises dans une situation d'insécurité juridique. Cette tendance française est préjudiciable au développement de son économie qui requiert plus de libertés. Rien qu'en 2021, ce sont 67 lois, 91 ordonnances, 1843 décrets et 83570 pages qui ont été publiés au Journal officiel.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Nul n'est censé ignorer la loi ? Une fiction démocratique !

Le droit français compte 45,3 millions de mots. Si un citoyen souhaitait se mettre au niveau, au rythme de 300 mots lus à la minute, il lui faudrait 105 jours continus pour lire la réglementation française...

En responsabilité, le MEDEF a, à la fois, cherché à démontrer au législateur des exemples concrets de règles pénalisantes pour les entreprises mais il a également formulé des propositions de mesures opérationnelles de simplification.



LE MEDEF L'A FAIT

- ▼ Lancer une consultation auprès de ses adhérents. À ce jour, 900 propositions de simplification ont été reçues.
- ▼ Publier une liste de 66 propositions pour simplifier l'environnement normatif des entreprises en France.
- ▼ Participer à l'analyse de l'ensemble des réponses

reçues dans le cadre de la consultation publique « pour la simplification des entreprises » lancée par le Gouvernement.

- ▼ Permettre la tenue d'un printemps annuel de la simplification pour faire de la simplification un chantier au long cours.

Une commission Simplification et réforme de la puissance publique travaille par ailleurs de façon permanente sur ce sujet majeur pour les entreprises et la compétitivité de notre économie. Ces travaux plus ciblés sont également menés comme ceux visant à proposer des mesures de simplification de l'information du consommateur.

Toujours dans l'optique de favoriser la vie des entreprises, le MEDEF a œuvré pour :

la mise en place du **legal privilege**

Le MEDEF est un défenseur historique de la **mise en place du legal privilege au bénéfice des juristes exerçant en entreprise**, afin de renforcer l'**attractivité, la compétitivité et la souveraineté économique de la France**. C'est pourquoi le MEDEF soutient activement les propositions de loi adoptées au Sénat et à l'Assemblée nationale, qui placeraient les entreprises françaises sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes étrangères ;

un guichet unique opérationnel

Face aux dysfonctionnements techniques du guichet unique des entreprises, le MEDEF a obtenu de Bercy la mise en place puis la **prolongation d'une procédure de secours dérogatoire** jusqu'à la fin de l'année 2023. Défenseur d'un guichet unique opérationnel, le MEDEF participe aux travaux du comité des utilisateurs du guichet unique afin de trouver une solution viable.

la préservation d'un modèle plus sécurisant de l'action de groupe pour les entreprises

Le MEDEF a maintenu sa forte mobilisation dans le cadre de la proposition de loi révisant le régime des actions de groupe en France et visant aussi à transposer la directive européenne sur les actions de groupe transfrontières.

Le texte adopté en mars 2023 à l'Assemblée nationale ne répondait pas aux différentes demandes formulées par le MEDEF. En revanche, la version adoptée par les sénateurs en février 2024 intègre l'intégralité des demandes formulées par le MEDEF rendant le nouveau cadre de l'action de groupe plus acceptable. Le texte n'a pas encore été définitivement adopté.

LA CRÉATION DES TRIBUNAUX D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027, plusieurs mesures ont été adoptées en matière de justice économique et consulaire, notamment la **création de 9 à 12 Tribunaux des activités économiques** (TAE) en France. Ces tribunaux auront des compétences élargies par rapport aux Tribunaux de commerce.



LE MEDEF A OBTENU :

- la **suppression de l'échevinage** qui permettait à des magistrats du siège de siéger dans ces instances ;
- que le **versement d'une contribution économique soit évité pour les TPE-PME**.

Le MEDEF travaille à ce que le bénéfice des contributions économiques versées par les entreprises soit exclusivement affecté à l'amélioration de la justice consulaire.

LE MEDEF ACTIVEMENT ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Les entreprises sont une solution aux défis de la transition écologique. L'ambition du MEDEF est claire : promouvoir une transition écologique de l'économie française, qui allie croissance créatrice d'emplois, compétitivité en Europe et dans le monde et réduction de l'empreinte écologique.

ACTIONS

- 40 référents territoriaux dédiés à la transition écologique**
- Un guide des acteurs et outils de la transition écologique à destination des adhérents du MEDEF**

LE MEDEF SOUTIENT LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

La planification écologique est intimement liée à la transformation de l'économie française. C'est pourquoi le MEDEF est un interlocuteur de référence pour le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Les entreprises doivent investir 40 milliards d'euros supplémentaires par an pour financer la décarbonation de notre économie

Le **MEDEF salue et soutient la démarche de planification, autant sur le fond que sur la forme, et réaffirme l'engagement indéfectible des entreprises dans la transition écologique**. L'effort commun de planification écologique doit permettre une transition juste conjuguant décarbonation, réindustrialisation, baisse des émissions de gaz à effet de serre, emplois de qualité et respect de l'environnement.



En janvier 2024, Fabrice Le Saché, vice-président du **MEDEF**, a apporté le soutien du **MEDEF à la Stratégie nationale biodiversité** portée par le Gouvernement. Le MEDEF a pu contribuer aux phases de concertations préalables et continuera à se mobiliser, notamment dans les territoires, pour son déploiement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

À travers ses 119 organisations territoriales, la participation du MEDEF aux « **COP régionales et territoriales** » constitue un enjeu majeur pour porter la voix des acteurs économiques dans la transition écologique. La participation des entreprises est indispensable étant donné qu'elles participent à hauteur de 50 % à l'effort de décarbonation. Du fait de leur connaissance fine du territoire et des enjeux locaux, les MEDEF régionaux et territoriaux peuvent apporter des solutions innovantes, pragmatiques et adaptées aux réalités locales tout en partageant des bonnes pratiques déjà mises en œuvre et en faisant remonter les difficultés existantes.

INFORMER LES ADHÉRENTS ET CONTRIBUER AU DÉBAT SUR LES PFAS

Les PFAS sont des substances chimiques utilisées dans de nombreuses applications industrielles comme de consommation courante (emballages, textile, ustensiles de cuisine, lutte contre l'incendie, énergie, etc.). Leurs propriétés chimiques les rendent malheureusement difficilement dégradables et leur présence dans l'environnement soulèvent des questions sanitaires et environnementales. Dans ce contexte, le Gouvernement français et la Commission européenne souhaitent réduire leur utilisation.

Le **MEDEF soutient l'interdiction proportionnée des substances reconnues dangereuses pour la santé et l'environnement**. En effet, les restrictions proposées par la Commission européenne et le Gouvernement auraient un impact majeur sur un très grand nombre de chaînes de valeurs, et ce, sur l'ensemble des activités industrielles. Le MEDEF a donc exprimé **sa vive inquiétude vis-à-vis d'une restriction généralisée de l'ensemble des PFAS qui ferait peser un risque lourd sur les investissements industriels, l'innovation et la transition écologique**.

La révision du règlement REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals*) prévue en 2023 a été repoussée à fin 2024. Le MEDEF poursuit ses discussions sur le sujet avec ses homologues patronaux et les autorités publiques françaises.



LE MEDEF A NOTAMMENT :

- organisé plusieurs réunions d'acculturation** avec les autorités et experts des secteurs professionnels, dont des réunions d'échanges avec la Direction générale de la prévention des risques ;
- été auditionné** dans le cadre de la **mission Gouvernementale** sur les PFAS ;
- répondu à la consultation de la Commission européenne** et a porté des contributions dans le cadre de la proposition de loi PFAS du groupe écologiste de l'Assemblée nationale.



ACCULTURER LES ADHÉRENTS AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'EAU

Afin d'accélérer l'adaptation des entreprises et des territoires, le Gouvernement a lancé en mars 2023 un Plan Eau composé de 53 mesures qui a été globalement bien accueilli par l'ensemble des acteurs. Ce plan s'inscrit dans la suite des discussions qui avaient été menées dans le cadre des Assises de l'eau en 2018-2019 et du Varenne agricole de l'Eau en 2022.

Dans la continuité de la *task-force* créée en 2022 pour analyser les enjeux liés à l'eau et accompagner les entreprises dans leur adaptation et anticipation, le MEDEF a poursuivi en 2023 les auditions d'acteurs institutionnels et économiques.

En soutien au plan eau, le MEDEF s'est donné pour mission **d'acculturer ses adhérents** aux thématiques liées à l'eau par le biais d'auditions (conseil national de l'eau, DGE, etc.) et par la publication d'un **guide sur les nouveaux enjeux de l'eau pour les entreprises et les territoires** (mars 2024).

Le MEDEF va notamment poursuivre son travail d'accompagnement auprès des territoires.



TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE

RENDRE INTELLIGIBLE LA LOI ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

La loi Climat et résilience a fixé l'objectif ambitieux de zéro artificialisation nette en 2050. Sans remettre en cause cet objectif, **le MEDEF a toujours souligné le besoin de laisser aux territoires la possibilité de répondre eux-mêmes aux enjeux**, notamment en termes de logements, d'infrastructures ou encore de développement économique et de services, et d'accompagner cette politique par des outils adaptés.

Le MEDEF a publié en octobre 2023 un **vademecum** pour acculturer les adhérents à la loi zéro artificialisation nette.



CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Le MEDEF considère que les **ZFE constituent des outils pertinents pour améliorer la qualité de l'air** dans les agglomérations urbaines et les zones qui subissent des dépassements réguliers de normes. Bien qu'ambitieux, le calendrier de mise en œuvre des restrictions de circulation des véhicules tel qu'il a été défini dans la loi Climat et résilience apparaît réaliste.

Toutefois, les **calendriers de certaines collectivités** (Grand Paris, Lyon, Grenoble, etc.), et notamment les **restrictions de circulation prévues pour les véhicules Crit'Air 2, soulèvent de vives inquiétudes et posent des difficultés**. C'est pourquoi le MEDEF a créé un groupe de travail dédié aux zones à faibles émissions mobilité.

ENCOURAGER LA RÉINDUSTRIALISATION PAR LA LOI INDUSTRIE VERTE

« Pour réussir à concilier transition écologique et prospérité économique et sociale, nous avons besoin d'une croissance responsable. »

Le MEDEF partage l'objectif d'accélérer et de **faciliter l'implantation d'activités industrielles en France**, sans pour autant nuire à l'environnement. En soutenant des projets d'avenir, la loi industrie verte participe directement à la réindustrialisation de la France, à la décarbonation de notre activité, à notre souveraineté énergétique et à la vitalité économique de nos territoires. En somme, une loi qui incarne la conviction que le MEDEF n'a de cesse de marteler : pour réussir à concilier transition écologique et prospérité économique et sociale, nous avons besoin d'une **croissance responsable**.

Après avoir consulté ses adhérents, le MEDEF a formalisé une recommandation envoyée au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et au ministre délégué à l'Industrie pour porter la voix des entreprises.

Si cette loi envoie un signal positif, elle n'efface pas pour autant les récents signaux négatifs émis à l'encontre de la politique de l'offre qui alourdissent le coût du travail et pénalisent la capacité de projection des entreprises.

Les entreprises ont besoin de stabilité, de visibilité, d'un cap, et le MEDEF y veillera.

Tout comme il veillera à ce que réindustrialisation rime avec **efforts de formation** — initiale et continue — pour prendre en compte l'évolution profonde des besoins de compétences des entreprises. Le MEDEF sera plus que jamais en avant sur cet enjeu qui lui tient particulièrement à cœur.

LE MEDEF A OBTENU :

- ▼ la division par deux du délai moyen pour obtenir une autorisation d'ouverture d'usine ;
- ▼ la création du statut de projet d'intérêt national majeur ;
- ▼ la réhabilitation des friches industrielles ;
- ▼ le déploiement de 50 sites industriels clés en main ;
- ▼ la mise en cohérence avec le dispositif européen (Net-Zero Industry Act) ;
- ▼ le rejet du « Say-On-Climat », une disposition qui rendait obligatoire le vote consultatif des actionnaires sur la stratégie climatique lors des assemblées générales de sociétés cotées.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES PAR DES INCITATIONS FISCALES

Pour accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique, le MEDEF a porté auprès des pouvoirs publics des propositions d'incitations fiscales pour les investissements des entreprises.



LE MEDEF A OBTENU :

- ▼ l'instauration du **crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV)** dans la loi de finances pour 2024. Ce crédit d'impôt constitue l'une des mesures les plus incitatives en Europe pour le soutien des industries vertes ;
- ▼ le report de la mise en œuvre de la **facturation électronique** obligatoire pour les entreprises ;
- ▼ l'élargissement du régime de groupe de la TVA aux entreprises hors secteur financier, permettant ainsi une meilleure neutralité de la TVA pour les transactions intra-groupe.

S'agissant de l'**impôt minimum mondial**, qui s'applique à partir de 2024 à tous les groupes dont le chiffre d'affaires consolidé excède 750 millions d'euros, le MEDEF a œuvré sans relâche pour l'obtention de règles transitoires plus simples et pour des obligations déclaratives raisonnables : notre action d'influence a largement pesé dans la négociation internationale.

L'impôt minimum mondial résulte d'une transposition dans la loi de finances pour 2024 d'une directive européenne (UE 2022/2523) visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondiale pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union européenne.

Enfin, le travail du MEDEF a permis de **repousser de nombreux risques sur des régimes fiscaux** importants pour les entreprises, ayant fait l'objet de vives attaques ces derniers mois, ainsi que sur les hausses de fiscalité.

LE MEDEF L'A FAIT :

- ▼ la préservation du crédit d'impôt recherche et du pacte Dutreil ;
- ▼ le maintien de la fiscalité du capital ;
- ▼ le rejet de la taxe sur les rachats d'actions et de la taxation des superdividendes/superprofits ;
- ▼ la surveillance de la conditionnalité des aides.



LE MEDEF MOBILISÉ POUR DÉFENDRE LE SECTEUR ET RENFORCER LE LIEN EMPLOI-LOGEMENT

2023 a été une année de bouleversements majeurs pour le marché du logement, notamment en raison de :

- la crise de l'offre liée à la sous-évaluation des besoins en logements par les pouvoirs publics ;
- l'anticipation du zéro artificialisation nette ;
- la baisse du nombre de permis de construire et la fin programmée des dispositifs de soutien à l'investissement locatif ;
- l'inquiétude sur l'impact de la surenchère normative, aggravée par l'émergence de la crise de la demande, elle-même provoquée par la hausse des taux d'intérêts.

« **Le logement doit être une priorité nationale.** »

Le MEDEF porte ainsi auprès des décideurs publics l'allègement de certaines réglementations afin de libérer du foncier, la diminution des coûts de construction et l'activation de dispositifs favorisant l'investissement privé locatif.

Aux côtés des partenaires sociaux et de l'ensemble de ses mandataires Logement, le MEDEF n'a cessé de se mobiliser pour obtenir la mise en place de mesures contracycliques majeures.

Pour le MEDEF, il est indispensable de soutenir la filière du bâtiment (10 % du PIB et de l'emploi en France) qui devra produire et rénover des millions de logement. Le logement doit être une priorité nationale.

Le MEDEF a pris position dans le débat public en précisant sa très grande préoccupation concernant la crise du logement et la dégradation du lien emploi-logement.



LE MEDEF L'A FAIT :

- ▼ la **signature de la convention quinquennale 2023-2027 entre l'État et Action Logement**, en juin 2023, prévoyant l'engagement de 14,4 milliards d'euros en faveur du logement des salariés et du logement abordable, et élargissant l'accès au logement via une extension de la garantie VISALE notamment ;
- ▼ le **rachat par Action Logement de plus de 30 000 logements privés** à des promoteurs en situation tendue, particulièrement en régions ;
- ▼ l'**élargissement du prêt à taux zéro** et la révision des zonages d'application ;
- ▼ le soutien à l'investissement des particuliers pour la rénovation de leurs logements, avec l'**augmentation du plafond du déficit foncier**, passant de 10 500 à 21 400 € jusqu'en fin 2025 ;
- ▼ l'**incitation à la cession de fonciers constructibles** grâce à des mesures opportunes de dégrèvements fiscaux, votées dans la loi de Finances pour 2024 ;
- ▼ le **maintien d'une partie de MaPrim'Renov'** au financement d'éco-gestes ;
- ▼ le **soutien à toute mesure d'assouplissement des règles d'accès au marché : RGE, taux d'usure**, etc.

En parallèle, le MEDEF reste fortement mobilisé pour que les pouvoirs publics :

- **revoient** à la hausse les objectifs de production de logements, la nécessaire réponse aux besoins des Français situant l'effort productif à 450 000 par an, et non moins de 300 000 ;
- **instaurent** un statut du bailleur privé efficace, en relais de la fin du dispositif Pinel ;
- **cessent** d'opposer rénovation et construction ou d'imaginer que les logements vacants suffiront à répondre aux besoins en logement.

Cette mobilisation s'accompagne d'une offre régulière d'information et de formation à l'attention des mandataires Logement proposés par les adhérents du MEDEF :

- webinaires mensuels ;
- séminaire annuel à l'attention des présidents de filiales ;
- formations proposées à l'ensemble des mandataires dans le cadre d'un partenariat entre L'Académie et Action Logement Formation ;
- formation à la prise de mandat proposée par la cellule Mandats du MEDEF.



04

AGIR POUR
**L'INNOVATION
ET
LE NUMÉRIQUE**



Le MEDEF promeut l'innovation ainsi que la numérisation de l'économie, enjeu crucial pour la société et les entreprises. Il incite les entreprises à davantage accélérer leur transition numérique, à communiquer plus largement sur les possibilités qu'elle offre et à augmenter l'attractivité des métiers du numérique.

RÉGLER L'IA OUI, MAIS SANS NUIRE À L'INNOVATION

L'intelligence artificielle est une des préoccupations principales des entreprises. Le Mouvement des entreprises de France suit ce sujet depuis ses prémices en 2017. Il est essentiel d'éclairer autant que possible nos adhérents sur l'IA pour qu'ils s'engagent sur la piste de l'adoption de ce nouvel outil très prometteur.

INFLUENCER L'ARTIFICIAL INTELLIGENCE ACT POUR LES ENTREPRISES

Le MEDEF partage la volonté des autorités européennes d'encadrer rapidement le déploiement de l'intelligence artificielle, sans toutefois nuire à l'innovation. **Bien que des efforts de soutien, notamment auprès des particuliers et les start-up, aient été constatés dans l'AI Act de janvier 2024, de nombreuses zones d'inquiétudes persistent :**

- des définitions trop larges de l'intelligence artificielle et des IA à haut risque ;
- un double niveau d'obligations pour les IA génératives ;
- une importante complexité juridique avec une multitude d'instances européennes ; dont une énième autorité européenne (AI office) ;
- aucune autorité nationale clairement compétente ;
- des sanctions très lourdes.

Le règlement reste ainsi encore trop complexe et les obligations qui en découlent demeurent très lourdes et difficiles à mettre en place, y compris pour les grandes entreprises. **Ce règlement risque de porter atteinte à l'innovation européenne dans l'intelligence artificielle** du fait de charges administratives importantes (en matière de déclaration). Il risque, d'une part, de créer une **distorsion de concurrence** avec la Chine et les États-Unis et, d'autre part, de faire fuir les talents et les capitaux européens.

Par l'intermédiaire de son pôle transition numérique et innovation, et de son comité de régulation du numérique, **le MEDEF a travaillé depuis le début des discussions sur l'AI Act**, notamment auprès de Jean-Noël Barrot, alors ministre délégué au Numérique, de la direction générale des entreprises (DGE), et auprès de certains eurodéputés.

Le MEDEF et son homologue allemand, le BDI (Bundesverband der Deutschen Industrie), **ont également adressé une lettre à Thierry Breton**, Commissaire européen au marché intérieur, à certains eurodéputés, aux autorités françaises et allemandes afin de **rappelez les positions défendues par le MEDEF, le BDI et ses adhérents**. Enfin, le MEDEF a été auditionné par la députée Constance Le Grip (Renaissance) dans le cadre de sa communication sur l'intelligence artificielle du 16 novembre 2023 et lors d'une mission d'information de l'Assemblée nationale le 23 novembre 2023.

PERSPECTIVES IA

Le MEDEF a procédé en 2023 à la **refonte du site internet « perspectives IA »**, lancé en 2020 par le MEDEF et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). **Ce site internet pédagogique propose une multitude de contenus à destination des entreprises.** Pour rappel, d'après une enquête du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, **plus de 20 % des entreprises françaises ont déjà adopté l'intelligence artificielle.**



ACCÉDEZ AU SITE



DÉCRYPTER LES ÉVOLUTIONS ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE



DATA ACT : NE PAS AFFAIBLIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Sur le *Data Act*, le MEDEF s'est engagé pour la protection des données industrielles, de la propriété intellectuelle et du secret des affaires. En effet, en obligeant le partage de données d'entreprises sans garde-fous, **le Data Act affaiblissait la compétitivité des entreprises françaises et européennes** en permettant la divulgation de leurs informations stratégiques au cœur de l'innovation industrielle.



LE MEDEF L'A FAIT

Les institutions européennes ont tenu compte des arguments du MEDEF pour rééquilibrer le texte en faveur de la protection industrielle.

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE (SREN)

Sur le projet de loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique (SREN), **le MEDEF a alerté les autorités compétentes sur le risque de surtransposition et de pré-surtransposition du texte**, qui engendrerait une insécurité juridique et une distorsion de concurrence au détriment des entreprises françaises. Bien que le Parlement français n'ait pas retenu les arguments du MEDEF, la Commission européenne a émis de fortes réserves sur ce projet de loi.

Le **MEDEF a été auditionné par l'Assemblée nationale** le 5 septembre 2023 sur le projet de loi et s'est particulièrement positionné sur les articles relatifs aux crédits cloud.



LE MEDEF S'OPPOSE

À l'élargissement aux entreprises de l'obligation d'héberger leurs données sur des cloud souverains. Chaque entreprise doit être libre de choisir son cloud.



GARANTIR LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

En 2023, le MEDEF a lancé une enquête avec le concours de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), de France Industrie, de l'Association des pôles de compétitivité et du Comité Richelieu pour **mesurer l'impact des évolutions du CIR sur le niveau d'investissement des entreprises dans la R&D**. Cette étude a permis de construire un argumentaire pour défendre auprès du Gouvernement et des parlementaires **l'impérieuse nécessité de conserver le CIR en vue de la préparation et de l'examen du projet de loi de finance 2024**. En 2024, le **MEDEF a lancé une étude avec le cabinet Roland Berger** sur le financement de l'innovation pour trouver des solutions innovantes en matière de financement de l'innovation.



LE MEDEF S'OPPOSE

À toute révision du crédit d'impôt recherche (réduction des dépenses éligibles, du plafond et des taux) à un moment où les propositions pour le réviser foisonnent.

Un rabotage du CIR, première niche fiscale pour les entreprises avec près de 7 milliards d'euros, engendrait inévitablement une diminution des opportunités de réindustrialisation de la France par l'innovation.

ENFIN UN BREVET À EFFET UNITAIRE !

Le brevet à effet unitaire est entré en application en juin 2023 avec l'ouverture à la même date de la Juridiction unifiée du brevet (JUB) dont le siège est installé à Paris. Ce brevet permettra une diminution des coûts de protection des innovations sur le marché européen, ainsi qu'une harmonisation de la jurisprudence de la validation des brevets et de la sanction des contrefaçons.

LE MEDEF L'A FAIT

Le MEDEF se bat depuis plusieurs années pour la création d'un brevet communautaire, d'une jurisprudence harmonisée et pour la création d'une juridiction européenne des brevets. Nos demandes ont été entendues.

Le MEDEF se réjouit du succès déjà enregistré par ce nouveau brevet qui a fait l'objet, auprès de l'Office européen des brevets (OEB) de **plusieurs milliers de dépôts**, en à peine 6 mois, principalement **de la part de PME**.

UNE NOUVELLE COMMISSION NUMÉRIQUE ET INNOVATION ET UN PÔLE NUMÉRIQUE FORMATEUR

En 2023, les commissions « Mutations technologiques et impacts sociétaux » et « Recherche et innovation » du MEDEF ont fusionné au sein de la **commission Numérique et innovation**, coprésidée par :

- **Virginie Fauvel**, CEO d'Harvest, administratrice de Numeum-Fédération Syntec ;
- **Jean-Luc Brossard**, vice-président de Stellantis, président du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA).

Cette nouvelle commission travaille notamment sur la propriété industrielle et la régulation du numérique mais également sur la cybersécurité, les compétences liées au numérique, le numérique responsable et les grands plans européens (chips Act).

Le pôle transition numérique et innovation du MEDEF a quant à lui organisé **3 Learning Expeditions en 2023** :

- une consacrée aux technologies de la réalité virtuelle à l'occasion de l'événement Laval Virtual ;
- une dédiée à l'intelligence artificielle et à toutes les nouvelles applications qu'elle permet lors de la deuxième édition du World Artificial Intelligence Cannes Festival ;
- une plus généraliste à l'occasion de VivaTech.

Ces *Learning Expeditions* permettent aux adhérents de découvrir et d'appréhender les tendances et innovations majeures liées aux évolutions technologiques.

LE MEDEF L'A FAIT : L'ALERTE CYBER

Lancée par le MEDEF en 2021, la première **alerte cyber** a été diffusée le mardi 27 février 2024 sur BFM Business dans le cadre d'une faille de

sécurité critique sur Outlook. Cette alerte permet de prévenir les entreprises d'une menace cyber actuellement existante, pour laquelle une

solution de remédiation existe et est facile à appliquer par un non-spécialiste.

LES REF NUMÉRIQUE 2023 ET 2024 : DES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES

LaREF NUM porte depuis onze ans la voix des entreprises françaises et accompagne leur transformation numérique à travers l'approfondissement de problématiques telles que les compétences, les données, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, etc. Tout l'enjeu pour le MEDEF consiste à convaincre ses adhérents de se numériser et d'adopter les nouvelles technologies.

LAREF NUM 2023 CYBERSÉCURITÉ

La focale de cette 10^e édition de la REF NUM portait sur la cybersécurité. Pour le MEDEF, les entreprises françaises et européennes doivent impérativement prendre conscience du danger et des coûts des actes malveillants en ligne (cybercriminalité, phishing, etc.) qui impactent considérablement notre économie et notre souveraineté. En 2023, près de 9 entreprises sur 10 ont été victimes de cyber-malveillance.

Étaient présents :



Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications



Michel van den Berghe, président du Campus Cyber



+3 400 participants (dont 400 en présentiel)

LAREF NUM 2024 SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Technologie majeure de l'année 2023, l'intelligence artificielle était au centre de LaREF NUM 2024.



+3 000 participants 27 intervenants

Étaient présents :



Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique



Véronique Torner, présidente de Numeum et cofondatrice/directrice générale d'AlterWay



Laurent Solly, vice-président de Meta pour l'Europe du Sud

Virginie Fauvel, coprésidente de la commission Numérique et innovation du MEDEF, et **Anne Bouverot**, présidente du conseil d'administration de l'ENS et coprésidente de la commission Intelligence artificielle sont revenues sur le rapport rendu le 13 mars 2024 contenant **25 recommandations pour faire de la France un acteur majeur de la révolution technologique de l'intelligence artificielle**.

The image features a close-up of the European Union flag, which is blue with twelve yellow stars arranged in a circle. The flag is shown waving, creating a sense of movement. The background is a blurred view of a cityscape seen through a window. A large, solid orange diagonal shape cuts across the upper right portion of the image, serving as a background for the text.

05

AGIR POUR
**PORTER LA VOIX
DES ENTREPRISES
FRANÇAISES
AU CŒUR
DE L'EUROPE**

FABRICE LE SACHÉ, VICE-PRÉSIDENT DU MEDEF EN CHARGE DE L'EUROPE



Le MEDEF est mobilisé pour peser sur les choix européens.

C'est avec cette feuille de route du président et de nos instances que nous avons conduit notre action depuis juillet 2023 : réinvestir pleinement le champ européen avec pour objectif de peser sur les orientations décidées à Bruxelles et à Strasbourg. Il y a urgence : le décrochage de l'UE vis-à-vis des États-Unis et de la Chine est chaque jour davantage palpable : innovation, croissance, industrie, productivité, compétitivité, rapidité, financement, la surréglementation européenne à laquelle s'ajoutent des choix non suffisamment évalués et parfois idéologiques conduisent le continent européen à une dangereuse stagnation dans un contexte géopolitique difficile, alors même que la triple transition technologique, écologique et démographique conduisent à redéfinir les équilibres économiques de nombreux secteurs.

Nous ne pouvons pas être spectateurs d'un continent européen qui glisse et rétrograde économiquement. Nous avons donc amorcé un redéploiement européen qui s'est d'ores et déjà traduit par un plan Europe présenté en novembre 2023.

Il comprend :

- une redéfinition de nos doctrines au regard des enjeux actuels et à venir (conduisant à l'élaboration de 30 propositions dans le cadre des élections européennes) ;

→ une reprise en main de notre action au sein de BusinessEurope,

→ une mise en tension forte de notre diplomatie patronale avec plus de 20 déplacements chez nos homologues patronaux pour bâtir des alliances et construire des positions communes ;

→ un contact plus étroit avec nos élus européens et avec notre Gouvernement sur les enjeux européens (audition des têtes de liste aux européennes, rencontres au Parlement européen...) ;

→ une interaction plus forte avec nos mandataires (CESE européen...) et avec la presse (plus de 50 interventions) ;

→ la mise en route du projet de Maison des entreprises de France à Bruxelles pour rassembler sous un même toit les forces du secteur privé français et stimuler l'action collective.

Cela est effectué en interaction étroite et permanente avec l'ensemble des adhérents, tant à l'échelle de notre commission Europe-International que lors du Tour de France effectué cet hiver ou grâce aux délégations d'adhérents désormais accueillies tous les mois à Bruxelles par notre pôle Europe.

C'est enfin le recrutement d'experts Europe dans l'équipe dédiée afin d'accroître anticipation, analyse et actions auprès de l'ensemble des institutions européennes et des acteurs qui interviennent dans l'élaboration de la réglementation européenne.

L'apport considérable du marché unique à l'économie française et européenne ne peut être contesté. Pourtant, ce marché unique est souvent freiné par des obstacles notamment réglementaires. Très attentif à l'enjeu européen et foncièrement pro-européen, le MEDEF est soucieux que l'Europe réponde aux besoins des entreprises européennes.



POURQUOI NOUS CROYONS EN L'EUROPE ?

- ▼ Un marché intérieur de 450 millions d'habitants.
- ▼ Un espace de libertés inégalé avec la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux.
- ▼ Le premier espace commercial du monde.
- ▼ Une balance extérieure excédentaire.
- ▼ Une réponse efficace aux crises (Covid-19, NextGen, eurobonds...).
- ▼ Un pôle d'attractivité pour les autres pays du continent.



TOUTEFOIS, IL EST URGENT D'AGIR !

- ▼ Le contexte économique mondial a profondément changé.
- ▼ L'Europe est menacée à ses frontières.
- ▼ L'euroscepticisme progresse.
- ▼ L'Europe est en train de perdre la bataille de la compétitivité.

DÉCROCHAGE DE L'EUROPE VIS-À-VIS DES ÉTATS-UNIS

En 2010, l'économie de la zone euro rivalisait avec celle des États-Unis. Aujourd'hui, **le PIB de la zone euro ne représente plus que 57 % de son homologue américain !**

Depuis 2019

+7 % de productivité pour la zone euro **vs** **+19 %** pour les États-Unis

Depuis 2008

+49 % de croissance pour la zone euro **vs** **+153 %** pour les États-Unis

Pour répondre à ces enjeux, le MEDEF a lancé en novembre 2023 un plan Europe « **Pour une Europe qui entreprend !** ».

LE PLAN EUROPE POUR UN MEDEF CRÉDIBLE ET VISIBLE

Le plan Europe du MEDEF consiste à insuffler une nouvelle dynamique au niveau européen afin d'être plus **crédible** et **visible** sur la scène européenne. Il a été validé lors du conseil exécutif du MEDEF le 13 novembre 2023.

Le MEDEF souhaite être plus visible en renforçant sa présence à Bruxelles, en intensifiant sa diplomatie économique et en donnant de l'écho à ses actions. Parallèlement, le MEDEF veut être un acteur crédible sur la scène européenne en actualisant sa doctrine européenne, en étant un acteur du débat des élections européennes et en anticipant et influençant les réglementations communautaires.

UNE CONSULTATION DES ADHÉRENTS

Entre le 15 décembre 2023 et le 27 mars 2024, le MEDEF a lancé une grande consultation de ses adhérents via une plateforme en ligne et un grand Tour de France afin de recueillir l'avis de ses adhérents sur les priorités des entreprises à l'approche des élections européennes. De nombreuses rencontres, auditions et événements ont eu lieu et ont permis de confronter des idées, de recueillir des contributions et de débattre des propositions à mettre en œuvre.



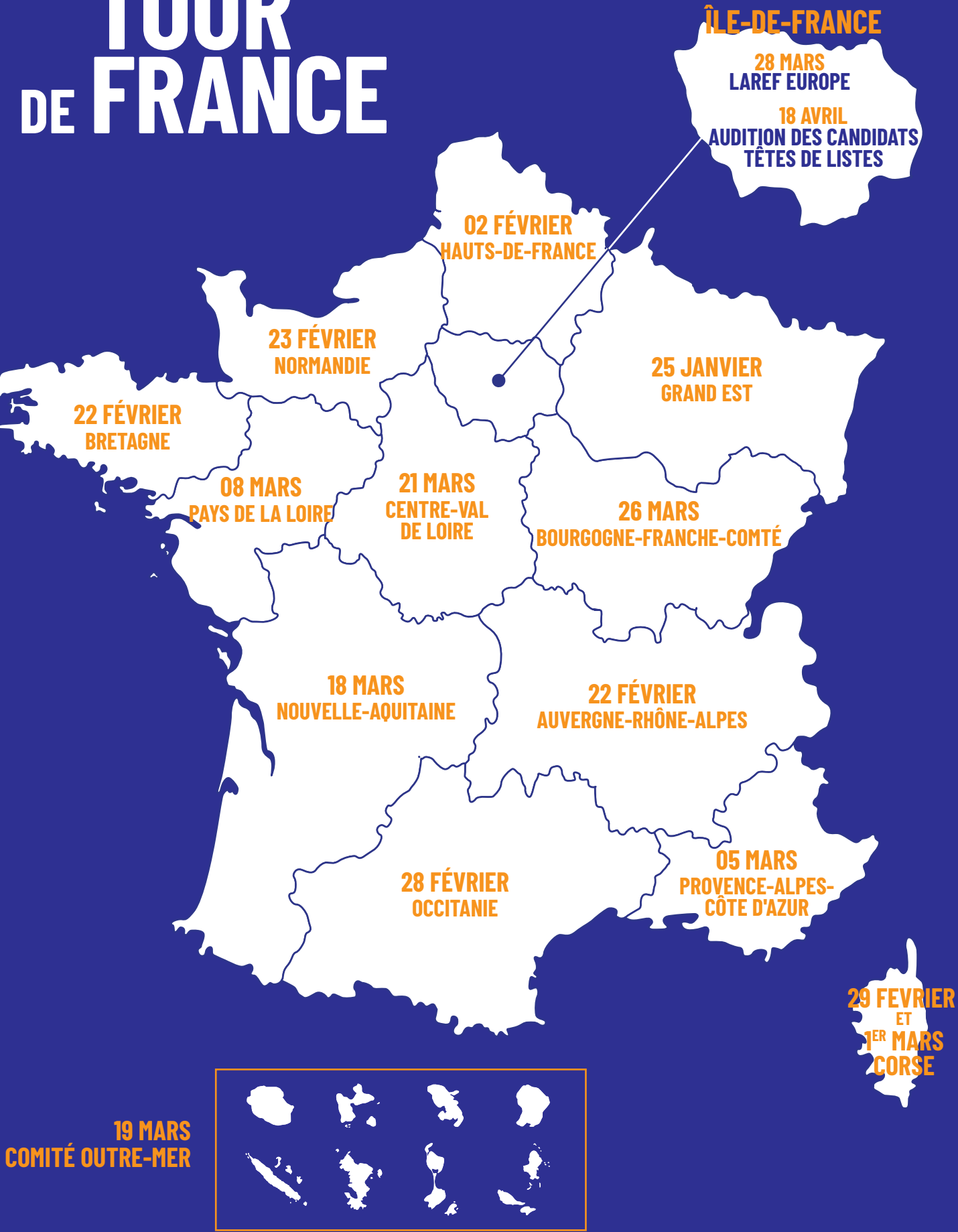
PAROLES D'ENTREPRENEURS

- Il est indispensable d'avoir des règles communes
- Stoppons les surtranspositions
- Le marché intérieur est essentiel
- Fixons-nous des objectifs clairs et stables à long terme pour permettre l'investissement

LA CONSULTATION EN CHIFFRES

- 1200 chefs d'entreprise rencontrés
- 230 contributions reçues de nos adhérents
- 15 villes hôtes du Tour de France
- 1 REF thema Europe
- +100 réunions, colloques...
- +40 organisations partenaires consultées

LE GRAND TOUR DE FRANCE



LAREF THÉMATIQUE



+1300
participants

21
intervenants

Au terme de ces nombreuses rencontres, auditions et événements, le MEDEF a organisé une REF thématique dédiée à l'Europe le 28 mars 2024 à Paris, en présence notamment de Jean-Noël Barrot, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe.

Cette REF a été l'occasion pour plus de 1300 personnes d'échanger avec des experts et des décideurs de premier plan sur plusieurs sujets critiques pour l'avenir de l'Europe (du processus de construction européenne à l'impact des réglementations sur la puissance économique de l'Union européenne).

LES 30 PROPOSITIONS DU MEDEF
POUR UNE EUROPE QUI ENTREPREND

Ces propositions identifiées par le MEDEF et issues de la consultation de ses adhérents permettraient de répondre aux nouveaux défis du marché intérieur, de consolider, de financer cette triple transition numérique, verte et démographique, et de redonner à l'Union européenne sa place sur la scène internationale.

Pour le MEDEF, il est urgent de réorienter l'Europe avec un agenda de compétitivité assumé, renforcer le marché intérieur, réduire la charge réglementaire et combattre les surtranspositions françaises.

TÉLÉCHARGEZ
NOS PROPOSITIONS



Les ambitions du MEDEF pour une Europe qui entreprend :

- **construire** une économie prospère comme fondement de notre sécurité, de nos libertés et de la défense de nos valeurs ;
- **réussir** les transitions écologique et numérique avec les entreprises ;
- **stimuler** l'innovation et l'investissement, augmenter la productivité, créer de nouvelles opportunités économiques ;
- **réduire** nos dépendances stratégiques ;
- **faire** de l'Europe la 1^{re} zone d'attractivité du monde.

Les propositions ont été présentées le 9 avril 2024 par Patrick Martin et Fabrice Le Saché lors d'une conférence de presse.

8 DÉFIS
8 RÉPONSES URGENTES

1. UN CHOC
DE SIMPLIFICATION

Systématiser les tests PME et les tests « compétitivité » pour améliorer l'efficacité de la norme.

5. DES CHAMPIONS
EUROPÉENS

Encourager la création de diplômes européens à l'initiative de deux établissements d'enseignement supérieur au moins.

2. UNE EUROPE
DE LA RÉINDUSTRIALISATION

Créer un fonds souverain européen puissant au service des technologies stratégiques représentant 10 % du budget annuel de l'UE (aujourd'hui 12 milliards d'euros) pour engendrer, par effet de levier, jusqu'à 200 milliards d'investissements privés.

6. MOBILITÉ
DES EUROPÉENS

Atteindre au moins 20 % des apprentis européens ayant effectué une mobilité européenne en 2035 dans le cadre du programme Erasmus +.

3. UNE ÉCONOMIE
PLUS DURABLE

Adopter une directive bas-carbone pour sanctuariser la complémentarité des solutions.

7. AUTONOMIE ET
SÉCURITÉ

Poursuivre la négociation des accords de commerce.

4. UNE EUROPE
DE L'INNOVATION

Doubler le budget du Conseil européen de l'innovation et se rapprocher du fonctionnement de la DARPA américaine.

8. FINANCEMENT
DES ENTREPRISES

Revitaliser le marché de la titrisation à l'échelle de l'Union européenne.

UN MOT D'ORDRE : RENDRE L'EUROPE PLUS FORTE, COMPÉTITIVE ET ATTRACTIVE

MAÎTRISONS LA PRODUCTION DE RÉGLEMENTATIONS AVEC UN CHOC DE SIMPLIFICATION

DE 2017 À 2022



+850

nouvelles obligations européennes

soit **12** nouvelles obligations par mois en moyenne



+5 422

pages de réglementations



4 % du PIB

coût de la charge administrative dans l'UE

ACCÉLÉRONS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE



813 Mds d'€

Coût de décarbonation en UE,

soit **5,1 %**

du PIB de l'UE

L'UNION EUROPÉENNE REPRÉSENTE



6,9 %

d'émissions UE dans le monde



0,8 %

d'émissions France dans le monde

CRÉONS DES CHAMPIONS EUROPÉENS

► Favoriser une politique de concurrence.

► Rendre l'enseignement supérieur européen plus compétitif et plus connecté.

AFFIRMONS NOTRE AUTONOMIE ET NOTRE SÉCURITÉ DANS LA MONDIALISATION



+174 Mds

d'exportations de l'UE en 2022 grâce aux accords de commerce



+47 %

d'exportations UE entre 2017 et 2022



x3+

d'augmentation des cyberattaques en Europe entre 2022 et 2023

RENFORÇONS LA RÉINDUSTRIALISATION DE L'EUROPE

L'INDUSTRIE EN CHIFFRES



20 %

de l'économie de l'UE



35 M

d'emplois directs



80 %

des exportations de biens

Pour rappel, sur la période 2018-2023, l'UE n'a représenté que **6,5 %** des investissements industriels annoncés dans le monde, là où les États-Unis en captaient 17 % et la Chine 19 %.

STIMULONS L'INNOVATION

PIB INVESTIS DANS LA R&D EN 2022



2,23 %

PIB de l'UE



3,46 %

PIB des États-Unis



3,34 %

PIB du Japon



4,93 %

PIB de la Corée du Sud

SOUTENONS LA MOBILITÉ DES EUROPÉENS

PÉNURIES DE MAIN D'ŒUVRE EN EUROPE

11 M ➤ **20 M**

de personnes manquantes dans les TIC*

d'ici 2030

265 M ➤ **258 M**

de personnes en âge de travailler en 2022

d'ici 2030

*Technologies de l'information et de la communication

DÉVELOPPONS LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

LES MARCHÉS ACTIONS



2x+grand

aux États-Unis qu'en Europe

10 %

de financement dans le marché UE

vs

26 %

de financement aux États-Unis

VALEUR BOURSÈRE DES BANQUES EUROPÉENNES

2024

1^{re}

américaine

vs

10

premières européennes

AUDITION DES TÊTES DE LISTES AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le 18 avril 2024, le MEDEF a invité les principales têtes de liste aux élections européennes afin de **confronter leur vision de l'Europe et leur programme économique**. Étaient présents : Manon Aubry (La France Insoumise), Jordan Bardella (Rassemblement national), François-Xavier Bellamy (Les Républicains), Raphaël Glucksmann (Parti Socialiste), Valérie Hayer (Renaissance), Marion Maréchal (Reconquête) et Marie Toussaint (Les Écologistes).

À l'heure des tensions géopolitiques, de la concurrence internationale, du risque de décrochage de l'Europe et des multiples transitions (écologique, numérique, démographique), la parole du MEDEF est sans ambiguïté : **nous avons besoin d'Europe, d'une Europe forte, compétitive et souveraine**.

Cette audition a notamment été l'occasion de questionner les candidats sur les propositions du MEDEF issues des consultations réalisées auprès de ses adhérents.



LE TOUR D'EUROPE DU MEDEF



Le MEDEF poursuit sa mobilisation : Fabrice Le Saché se rendra dans 10 capitales européennes entre avril et novembre 2024 afin de préparer au mieux l'après-élections européennes avec nos homologues patronaux, redynamiser notre diplomatie économique et bâtir de nouvelles alliances.

L'INFLUENCE DU MEDEF À BRUXELLES

42
dossiers
législatifs
suivis par
le pôle
Europe

UN MEDEF AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Le pôle Affaires européennes du MEDEF à Bruxelles organise de nombreuses actions au service de ses adhérents, notamment :

- sous l'égide de l'Académie MEDEF, plusieurs séances de décryptage du fonctionnement de l'Europe ont été organisées pour l'ensemble du réseau MEDEF ;
- l'organisation de déplacements à Bruxelles des MEDEF territoriaux, régionaux ou des fédérations professionnelles afin de rencontrer des institutionnels européens en fonction des besoins identifiés de chacun ;
- des groupes d'actions sur les projets réglementaires européens sont ouverts aux adhérents qui le souhaitent et visent à construire une position et une mobilisation communes.

Le MEDEF suit l'ensemble des textes européens qui concernent les entreprises afin de pouvoir anticiper et influencer les réglementations communautaires.

ALERTER QUANT À LA SURCHARGE RÉGLEMENTAIRE ET L'INFLATION NORMATIVE EUROPÉENNE

L'étude Confrontations Europe pour le MEDEF (mars 2023) a significativement contribué à faire du sujet de la surcharge réglementaire une thématique phare du débat politique français et européen.

Pour rappel, entre 2017 et 2022, les entreprises françaises se sont vu imposer un total de 850 nouvelles obligations par le législateur européen, contenues dans 36 directives et 80 règlements représentant 5 422 pages de réglementations.



LE MEDEF L'A FAIT

Le MEDEF a répondu à la contribution de la Commission européenne sur l'impact des obligations de reporting et soutenu la position des gouvernements franco-allemands pour mieux réguler et réduire la bureaucratie européenne.

Entre 2017 et 2022

+850

nouvelles obligations européennes

+5 422

pages de réglementations

80

règlements

36

directives

S'OPPOSER AU RÈGLEMENT SUR LES RETARDS DE PAIEMENT

Actuellement, le délai de règlement peut être porté en France à 60 jours (ou 45 jours fin de mois) par accord entre les parties. Toutefois, le projet de règlement de la Commission européenne entend réduire ce délai à 30 jours stricts pour toutes les entreprises européennes et dans tous les secteurs. Cette nouvelle réglementation ignore la réalité économique des entreprises et contrevient au principe de liberté contractuelle.



LE MEDEF S'OPPOSE

Au projet de règlement européen sur les retards de paiement, notamment son article 3. Le travail d'influence du MEDEF commence à porter ses fruits avec une remise en cause du texte de la Commission par le Parlement et le Conseil. Le MEDEF continue son combat pour aboutir à son objectif : le statu quo de la directive et de la réglementation française.

RÈGLEMENT SUR LE TRAVAIL FORCÉ

Le MEDEF et l'AFEP se sont mobilisés pour que ce règlement tienne davantage compte des réalités opérationnelles des entreprises. Cette mobilisation a notamment porté sur le volet énergétique et écologique. In fine, le texte voté en trilogue le 5 mars 2024 inclut de nombreux points clés demandés par le MEDEF, notamment sur le rôle d'investigation de la Commission européenne, l'extension des délais d'enquête, etc.

Net-Zero Industry Act

Le MEDEF s'est fortement mobilisé pour inclure l'énergie nucléaire au sein du Net-Zéro Industry Act, la réponse industrielle européenne à l'Inflation Reduction Act (IRA) américain. Le nucléaire a effectivement été inséré dans la liste des technologies stratégiques dans les textes adoptés.



UNE MOBILISATION ACCRUE DU MEDEF SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE (CS3D)

La directive européenne sur le devoir de vigilance (CS3D) oblige les entreprises à identifier, prévenir, atténuer, remédier et rendre compte des risques sur les droits humains et l'environnement sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Tout au long des négociations en trilogue, le **MEDEF a œuvré pour limiter l'impact de la CS3D sur la compétitivité des entreprises françaises** qui étaient d'ores et déjà soumises à la loi sur le devoir de vigilance de 2017. Les efforts des pôles Affaires Européennes, Économie et Juridique du MEDEF ont notamment permis de **rehausser les seuils d'inclusion** et de supprimer les seuils spécifiques aux secteurs à risque.

Ces modifications ont en partie été possibles grâce à l'unité patronale européenne ; les dirigeants du MEDEF, de la Confindustria italienne et du BDI allemand ayant alerté les responsables politiques de leurs pays respectifs des dangers pour la compétitivité que représentaient ces dispositions.



LE MEDEF L'A FAIT

Initialement, toutes les entreprises de plus de 500 employés qui réalisaient un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros étaient concernées. Grâce aux efforts du MEDEF, **seules les entreprises de plus de 1000 employés qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 450 millions d'euros seront concernées.**

ÉCLAIRER LES ADHÉRENTS SUR LA CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE

La directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive de décembre 2022 renforce les obligations de reporting extra-financier sur le champ des entreprises concernées, le contenu des informations à fournir et leur vérification. Elle établit le cadre du reporting de durabilité et a pour objectif, d'une part, de renforcer et de standardiser les exigences en matière d'informations ESG et, d'autre part, d'élargir le périmètre de sociétés concernées.

Elle a été complétée en décembre 2023 par le premier « set » des standards européens de durabilité

(European Sustainability Reporting Standards – ESRS). Ces standards établissent le cadre et le contenu des reportings à publier dès l'année 2025.

Le MEDEF s'est prononcé pour une écriture plus lisible des standards et un recentrage du rapport autour des enjeux importants pour les entreprises. Le MEDEF a par ailleurs constitué un groupe dédié concernant l'élaboration de ces standards pour les PME. Enfin, une fiche de décryptage de cette directive et du reporting extra-financier a été mise à disposition des adhérents.

UNE MOBILISATION IMPORTANTE ET CONSTANTE DU MEDEF SUR LA RÉFORME DU DROIT EUROPÉEN DE LA CONSOMMATION INITIÉE EN 2020

L'Union européenne a lancé en 2020 des travaux de grande envergure dans le cadre du nouvel agenda pour le consommateur et du Green Deal afin de réformer le droit européen de la consommation en l'adaptant aux nouveaux enjeux écologiques et numériques.

Au cours de la dernière année, le MEDEF a été et demeure particulièrement actif et présent dans le cadre des travaux de révision des directives « responsabilité du fait des produits défectueux », « commercialisation à distance des services financiers », « crédit à la consommation », « donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique ». Il est également très présent sur les initiatives législatives relatives au « droit à la réparation », aux « allégations environnementales »,

à la durabilité des produits de consommation ainsi qu'au règlement amiable des litiges de consommation. Une grande partie de ces textes a été adoptée en fin 2023, début 2024.

En 2024, le MEDEF continue ses actions auprès des autorités françaises et européennes notamment sur la proposition de directive visant à réviser le dispositif de médiation de la consommation, dispositif obligatoire pour toutes les entreprises en BtoC.

Un important travail de transposition est à présent engagé en France sur ces textes et va mobiliser le MEDEF sur les deux prochaines années.

VOLET ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

L'énergie bas carbone : dans un contexte de crise énergétique européenne, le MEDEF a plaidé pour une énergie bas carbone intégrant le nucléaire. Les nombreux échanges entre le BDI allemand et le MEDEF sur ce sujet ont permis de trouver un consensus au niveau politique entre la France et l'Allemagne mais a également facilité les échanges au sein de BusinessEurope.

La réforme du marché de l'électricité : cette réforme a été soutenue par le MEDEF et la notion de neutralité technologique a été l'un des points phares défendus lors des nombreux échanges avec BusinessEurope, la Direction générale de l'énergie, la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, la Commission européenne, etc. L'alignement des patronats français, allemand et italien sur la question du nucléaire lors du Forum trilatéral a permis à l'accord en trilogue d'être cohérent avec la position du MEDEF (afin de continuer à financer les EPR existants).

LES ACTIONS DU MEDEF AU SEIN DE BUSINESSEUROPE

Le MEDEF est très actif au sein de BusinessEurope, autant dans les instances statutaires que dans toutes les commissions et groupes de travail.

Une implication active du MEDEF tant au niveau des réunions statutaires que dans l'ensemble des groupes techniques

Notre influence a permis de faire passer aux institutionnels européens certains messages-clés pas toujours partagés par nos homologues comme l'introduction du nucléaire en appui à la décarbonation. Le MEDEF a été partie prenante en matière de transparence et d'amélioration de la gouvernance de l'organisation. Il a aussi permis l'adhésion de nouveaux membres ukrainiens.

Un renforcement de la visibilité politique du MEDEF au sein des instances de BusinessEurope

En 2024, le MEDEF a notamment pris la vice-présidence de la *Digital Economy Task Force* de BusinessEurope aux côtés des Allemands et des Suédois, la revitalisant et y insufflant plus de transparence. Nous portons désormais une voix forte au sein du patronat européen.

UNE COOPÉRATION PATRONALE EUROPÉENNE

Pour porter la voix et les revendications des entreprises européennes auprès des institutions bruxelloises, le pôle Affaires européennes du **MEDEF travaille en étroite collaboration avec ses homologues européens** que sont, à titre d'exemple, la Confindustria italienne, le BDI allemand, le VNO-NCW néerlandais, le Lewiatan polonais ou encore la Confederación Española de Organizaciones Empresariales (CEOE). Cette relation étroite entre les organisations patronales européennes permet de créer une réelle **dynamique entrepreneuriale européenne**.

En ce sens, le MEDEF a consolidé ses relations avec ses homologues européens lors de **forums économiques** qui ont pu donner lieu à des déclarations politiques

adressées aux Gouvernements et aux institutions européennes (exemple : MEDEF-BDI-Confindustria en septembre à Berlin, MEDEF-CEOE en novembre à Madrid).

Le MEDEF développe également ses relations bilatérales : en avril 2023, à l'occasion de la visite d'Emmanuel Macron à Amsterdam, le MEDEF et le VNO-NCW ont signé un **pacte franco-néerlandais**. Les deux patronats assureront la partie coopération entre entreprises via le lancement de groupes de travail sur les secteurs-clés de notre relation bilatérale (nouvelles technologies, énergie, agroalimentaire, mobilité).



Siegfried Russwurm, Carlo Bonomi et Patrick Martin, lors de la trilatérale BDI-Confindustria-MEDEF à Berlin en septembre 2023



06

**AGIR POUR
L'ENTREPRENEURIAT,
L'ÉGALITÉ ET
L'INCLUSION EN
ENTREPRISE**



PAOLA FABIANI,
VICE-PRÉSIDENTE DU MEDEF
EN CHARGE DE L'ENTREPRENEURIAT



Seuls l'entrepreneuriat et la liberté d'entreprendre nous permettront de répondre aux grands défis écologique et numérique, de générer de la croissance et de la prospérité, de réindustrialiser la France et de gagner la bataille de la souveraineté. C'est pour ces raisons que le MEDEF les a placés au cœur de sa mission.

L'ambition des travaux menés par la commission Entrepreneuriat est grande : faire du MEDEF l'organisation de référence concernant les sujets entrepreneuriaux à la fois de manière prospective et opérationnelle. Promouvoir les vertus de la culture entrepreneuriale, soutenir les réseaux d'accompagnement, faciliter l'accès au

marché et au financement, construire la figure de l'entrepreneur de demain sont autant de réflexions que nous explorons au rythme de nos instances. Des travaux qui ont commencé sur les chapeaux de roues avec plus d'une action menée par semaine depuis notre prise de fonction.

À tous ses stades et sous toutes ses formes, l'entrepreneuriat demeure l'une des plus belles aventures humaines. Goethe le résume si bien : « *Quoi que tu rêves d'entreprendre, commence-le. L'audace a du génie, du pouvoir, de la magie* ». Alors, battons-nous au quotidien pour faire de notre pays, la plus grande nation d'entrepreneurs !

Les attentes à l'égard des entreprises ne cessent de croître, ces dernières s'affirmant toujours plus comme des acteurs de premier plan pour l'intérêt général, au service d'une croissance responsable. Les entreprises doivent jouer leur rôle d'apporteurs de solution tout en se préparant à répondre aux nouvelles attentes, notamment en matière de responsabilité sociétale des entreprises. C'est pourquoi le MEDEF est activement engagé pour relever les défis sociétaux, notamment à travers des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances, la diversité, l'inclusion, etc.

La responsabilité du MEDEF consiste à clarifier les impacts pour les entreprises des sujets sociétaux émergents comme le congé menstruel, la transparence des écarts salariaux, l'emploi des seniors, le *testing*, l'activisme des collaborateurs, etc.

RÉFORME DE L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DE TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS

Le MEDEF s'est fortement mobilisé en vue de la transposition de la directive européenne visant à **renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes** qui modifiera l'index égalité professionnelle.

Le MEDEF a également participé aux travaux du Haut Conseil à l'Égalité et a lancé un groupe de travail interne regroupant ses adhérents. À la suite des annonces du Gouvernement annonçant une transposition fin 2024, la concertation des partenaires sociaux a été lancée en mars 2024 par le ministère du Travail.

**Déployer le réseau
« Femmes du MEDEF »
dans les territoires**

**Entre 2021 et 2023, 24 réseaux
ont été lancés et 15 sont en
cours afin de promouvoir
la féminisation des instances
internes et de donner de
la visibilité aux dirigeantes
adhérentes.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre d'un appel à projets du ministère de l'Égalité femmes-hommes, le MEDEF a développé, avec l'entreprise Collock, un **jeu de sensibilisation au sexisme et à la lutte contre le harcèlement sexuel appelé « Déjouez le sexisme en entreprise »**. Ce format ludique et engageant permet de partager les bons gestes et comportements à adopter pour proposer un cadre de travail moins stressant. Le MEDEF a déployé cet outil de sensibilisation auprès de 900 personnes, parmi lesquelles ses adhérents, son réseau élargi et ses collaborateurs et collaboratrices.

PROMOUVOIR UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET INCLUSIVE

La 4^e édition de la Semaine de l'Entreprise responsable et inclusive organisée en partenariat avec l'Association française des managers de la diversité (AFMD) a regroupé plus de 6 500 personnes, l'occasion notamment de présenter certaines initiatives du MEDEF comme les **baromètres de perception de l'égalité des chances et de la RSE en entreprise** avec Kantar, ainsi que le **bilan annuel sur la déclaration de performance extra-financière (DPEF)** réalisé avec Deloitte et EY.

L'enjeu de cette semaine est de valoriser la diversité des acteurs engagés pour un monde plus responsable et inclusif, de valoriser les bonnes pratiques, les outils et les exemples de collaboration en matière de RSE.

Pour rappel, le MEDEF s'est également doté d'une bonne représentation au sein des organes de réflexion sur le sujet, notamment la plateforme RSE, le Haut conseil à l'égalité (HCE), l'Impact Tank, la plateforme RSE, l'Institut de la finance durable et le Pacte mondial réseau France.

89 %
des salariés estiment que l'égalité des chances en entreprise est et reste un enjeu incontournable de la vie professionnelle.

(12^e baromètre de perception de l'égalité des chances en entreprise du MEDEF, octobre 2023).

LA PERCEPTION DE LA RSE PAR LES SALARIÉS

Le 5^e baromètre de perception de la RSE en entreprise du MEDEF vise à mieux connaître le niveau d'intérêt des salariés et leurs attentes vis-à-vis des entreprises. Cette édition témoigne de l'importance des sujets RSE pour les salariés : **la responsabilité sociétale de l'entreprise est prioritaire pour 82 % des salariés** ; la santé/sécurité au travail, la qualité de vie au travail (QVT) et l'égalité des chances en entreprise constituent les 3 principales priorités des salariés.

ACCOMPAGNER LES OBLIGATIONS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

Le MEDEF et EY ont dressé pour la 5^e année le **bilan annuel du reporting ESG** (environnemental, social et gouvernance) de 100 grands groupes français. Cette édition intervient après la publication de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et du premier set de normes transverses (European Sustainability Reporting Standards - ESRS) qui la précise, dans le contexte de sa transposition en droit français pour une entrée en vigueur prochaine.

Après avoir souligné en 2022 les atouts dont disposaient les entreprises pour faire face à cette nouvelle obligation, le bilan de cette année fait le point sur les **pratiques**

et tendances actuelles des plus grandes entreprises, pour identifier les défis auxquels ces changements les confrontent.

On constate par exemple que pratiquement toutes les entreprises présentent des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) et que beaucoup mentionnent la biodiversité comme un enjeu clé, alors que peu intègrent des éléments d'analyse précis.

LE CODE AFEP-MEDEF ET LE HAUT COMITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Haut Comité de gouvernement d'entreprise a pour mission de s'assurer de l'application, par toutes les sociétés cotées qui s'y réfèrent, du code élaboré par le MEDEF et l'Association française des entreprises privées (AfeP). Convaincu qu'une bonne gouvernance participe à la compétitivité des entreprises, le Haut Comité agit pour une parfaite mise en œuvre des recommandations du Code et s'assure de l'effectivité de la règle « appliquer ou expliquer ».

Le Code constitue un ensemble de **recommandations qui régissent le gouvernement d'entreprise dans tous ses aspects** (composition, fonctionnement, rôle, stratégie, administrateurs indépendants, évaluation, information, comités, déontologie, rémunération des dirigeants mandataires sociaux, mise en œuvre des recommandations). Il est l'un des plus exigeants au monde.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Haut Comité de gouvernement d'entreprise a publié en novembre 2023 son 10^e rapport d'activité annuel pour la période de septembre 2022 à septembre 2023, période durant laquelle le code AfeP-MEDEF a été révisé pour renforcer les missions du conseil afin qu'il soit garant de la mise en œuvre de la stratégie en matière de responsabilité sociale et environnementale, tout particulièrement de la stratégie climatique.

FOCUS COMMISSION CONSOMMATION

En 2024, le MEDEF a relancé la commission Consommation et ses instances incluant une dimension économique et sociétale à la dimension juridique préexistante.

Cette Commission très attendue par l'ensemble de ses adhérents, est placée sous la présidence de Carine Kraus (Carrefour) et d'Hervé Navellou (L'Oréal). Elle comprend deux comités chargés d'approfondir les sujets de consommation durable et de transparence et de

confiance vis-à-vis des consommateurs et différents groupes de travail qui ont vocation à couvrir l'intégralité des sujets juridiques et économiques qui entourent la consommation en France.

C'est une instance unique qui regroupe une cinquantaine de secteurs représentatifs qui a pour objectif notamment de faire du MEDEF l'instance de référence sur les sujets de consommation.

FOCUS COMMISSION ENTREPRENEURIAT

L'entrepreneuriat fait partie de l'ADN du MEDEF.

Parce qu'il ne saurait y avoir d'entreprises sans entrepreneurs, une même vision est partagée et promue sur le rôle clé de l'entrepreneur dans la création de richesses et d'emplois depuis la création du MEDEF en 1998.

1 Français sur 4 envisage aujourd'hui l'aventure entrepreneuriale !

Promouvoir l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge, et participer à l'évolution des mentalités de la société française en matière de l'entrepreneuriat sont les enjeux prioritaires que se donne la commission Entrepreneuriat du MEDEF.

▼ Des opérations **First Tuesday**, organisées au MEDEF une fois par trimestre en partenariat avec Graines de Boss et M6, visent à faciliter les rencontres entre investisseurs et start-uppeurs. Les *First Tuesday* représentent :

6 rencontres
depuis juin 2023 ;

+ 246 lauréats
depuis 2004 ;

+ 850 millions d'euros
investis dans les entreprises lauréates
par les fonds d'investissement ;

+ 1500 mentors,
cadres dirigeants qui conseillent,
challengent et évaluent les projets.

▼ Un **programme partenarial** ayant pour objectif de renforcer le lien entre mondes économique et éducatif en faveur de l'esprit entrepreneurial avec l'association « Entreprendre Pour Apprendre » (EPA) a été engagé. Spécialisée dans le développement des Mini Entreprises à travers toute la France, l'association accompagne toute l'année des professeurs et des élèves volontaires dans leur projet de Mini Entreprise afin d'insuffler, dès le collège, l'esprit entrepreneurial.

▼ Une **application mobile a été développée par la commission Entrepreneuriat qui permet d'offrir au chef d'entreprise concerné un accès aux réseaux d'accompagnement de proximité via la géolocalisation**. Cette application permet de prévenir et d'aider le plus en amont possible les chefs d'entreprise et les entrepreneurs à identifier les difficultés.

COMITÉ SPORT ET PARIS JO 2024

Dès le premier jour, le MEDEF a ardemment soutenu la candidature de Paris 2024, c'est une magnifique vitrine pour la France et la pratique sportive, en plus d'être synonyme d'activité pour nos entreprises et de retombées économiques conséquentes pour notre pays. Le MEDEF est ainsi plus que jamais mobilisé pour faire des Jeux une réussite, aussi bien sportive qu'économique et sociale.

Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec les différents services de l'État, pour inclure nos adhérents, dont beaucoup de PME, dans la réalisation des travaux et prestations de ces Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et pour limiter au maximum l'impact des périmètres de sécurité sur l'activité économique. C'est tout le sens du travail mené par Daniel Weizmann, chef de file du MEDEF pour les JOP, Geoffroy Roux de Bezieux, administrateur du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et Dominique Carlac'h, coprésidente du comité de la Charte sociale. Le site web Actu JOP 2024 permet de retrouver en temps réel toutes les informations essentielles pour circuler et travailler durant cette période.

Le MEDEF est sur tous les fronts pour que ces jeux soient une victoire, une victoire en or !

CONSULTEZ
LE SITE WEB
Actu JOP 2024



ENCOURAGER LE SPORT EN ENTREPRISE



L'année 2024, année olympique, consacre le sport en tant que grande cause nationale. La France bénéficie de solides atouts dans le domaine du sport, tant en matière de savoir-faire que de dynamique économique des grands événements sportifs. Le comité Sport du MEDEF a œuvré à ce que le sport soit un véritable outil de performance pour l'entreprise, afin d'en faire un levier de croissance pérenne pour la France.

ACTIONS

À l'issue d'une rencontre entre la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le président du MEDEF, le comité Sport du MEDEF a lancé le challenge **Faites vos jeux en entreprise** en partenariat avec la Fédération française du sport d'entreprise et SPART, afin qu'une pratique pérenne d'activités physiques et sportives en entreprise se crée et perdure après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.



Recherche de mécènes, de sponsors, achat de matériels, transports, soutien dans le cadre d'une reconversion professionnelle... À l'aune des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, les athlètes s'entraînent sans relâche avec l'espoir d'une place sur le podium. S'ils consacrent presque l'intégralité de leur temps à leur discipline, peu sont ceux à pouvoir en vivre pleinement. Parce qu'un entrepreneur et un sportif de haut-niveau partagent un ADN commun et concourent au rayonnement de notre pays, le MEDEF encourage le soutien de sportifs de haut-niveau, à travers le développement de la plateforme d'intermédiation jesoutiensunathlete.fr, qui facilite la mise en relation entre entreprises et athlètes de haut-niveau. Vous avez la solution, rendez-vous sur jesoutiensunathlete.fr.





INDEX

A

Accord national interprofessionnel : 29 ; 27

Adhérents :
5 ; 7 ; 9 ; 10 ; 11 ; 21 ; 29 ; 30 ; 38 ; 39 ; 40 ; 43 ; 46 ; 48 ; 49 ; 54 ;
56 ; 59 ; 61 ; 67

Agenda social :
26 ; 27

Agirc-arrco : 27

At/mp : 27

Attractivité :
28 ; 29 ; 35 ; 37 ; 46 ; 53 ; 56

C

Chine : 46 ; 58

Comité :
17 ; 19 ; 27 ; 37 ; 46 ; 47 ; 69 ; 71

Commerce :
7 ; 36 ; 38 ; 57 ; 58

Commission :
37 ; 38 ; 39 ; 47 ; 48 ; 49 ; 60 ; 62 ; 66 ; 70

Compétitivité :
18 ; 29 ; 35 ; 36 ; 37 ; 38 ; 47 ; 56 ; 57 ; 61 ; 69

Consommation :
17 ; 29 ; 35 ; 39 ; 61

Consultation :
39 ; 54 ; 56

Crédit impôt recherche : 47

Croissance :
5 ; 18 ; 21 ; 26 ; 29 ; 31 ; 33 ; 35 ; 38 ; 40 ; 53 ; 66 ; 67 ; 71

Cvae :
18 ; 36

Cybersécurité :
31 ; 48 ; 49

D

Dialogue social : 5 ; 25 ; 26 ; 27 ; 36

E

Écologie :
35 ; 36

Économie :
2 ; 17 ; 28 ; 35 ; 36 ; 37 ; 38 ; 46 ; 49 ; 53 ; 56 ; 58 ; 61

Égalité :
5 ; 37 ; 65 ; 67 ; 68

Emploi :
18 ; 21 ; 26 ; 28 ; 29 ; 42 ; 46 ; 67

Énergie :
3 ; 39 ; 60 ; 62

Entreprendre :
28 ; 66 ; 67 ; 70

Entrepreneuriat :
5 ; 7 ; 18 ; 65 ; 66 ; 70

Entreprise :
3 ; 5 ; 7 ; 10 ; 11 ; 17 ; 18 ; 19 ; 21 ; 22 ; 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 34 ;
35 ; 36 ; 37 ; 38 ; 39 ; 40 ; 41 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 51 ; 53 ; 54 ; 56 ;
59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 67 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 78

États-unis :
35 ; 46 ; 53 ; 58

Europe :
2 ; 7 ; 18 ; 35 ; 38 ; 41 ; 49 ; 51 ; 52 ; 53 ; 56 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62

F

Fédérations :
10 ; 21 ; 59

Finance :
17 ; 18 ; 47 ; 68

Fiscalité :
17 ; 18 ; 41

Formation :
18 ; 21 ; 30 ; 31 ; 40 ; 43 ; 46

G

Gouvernement :
26 ; 27 ; 28 ; 35 ; 37 ; 38 ; 39 ; 47 ; 52 ; 67 ; 69

I

Industrie :
40 ; 46

Innovation :
2 ; 5 ; 18 ; 39 ; 45 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 56 ; 57

Intelligence artificielle :
46 ; 48 ; 49

Investissement :
17 ; 29 ; 36 ; 42 ; 47 ; 56 ; 70

L

Logement :
42 ; 43

N

Négociations :
27 ; 28 ; 61

Numérique(s) :
5 ; 18 ; 29 ; 34 ; 40 ; 45 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 56 ; 59 ; 61 ; 66

O

Outre-mer : 17

P

Partenaires sociaux :
20 ; 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 42 ; 67

R

REF :
22 ; 34 ; 49 ; 56

Rse : 68

S

Simplification :
18 ; 19 ; 37

Souveraineté : 19 ; 35 ; 37 ; 40 ; 49 ; 66

T

Territoire(s) : 10 ; 18 ; 20 ; 21 ; 29 ; 34 ; 35 ; 38 ; 39 ; 40 ; 67

Transition :
17 ; 19 ; 27 ; 35 ; 38 ; 39 ; 40 ; 41 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 56

Travail : 26 ; 27 ; 29 ; 46 ; 63

U

Unédic : 28

Union européenne :
29 ; 36 ; 41 ; 56 ; 57 ; 58 ; 62

W

Worldskills :
21 ; 31

Édité par le Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris

N° ISBN : 978-2-86658-247-0
Dépôt légal : mai 2024
Tous droits réservés

Crédits photos : MEDEF ; Romuald Meigneux ; Sébastien Toubon ; Shutterstock

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



 MEDEF

 @medef

 MEDEF

Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19
www.medef.com